

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021**

223<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 31 mars 2021**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. MARC LE FUR

### 1. Lutte contre le dérèglement climatique (p. 3387)

DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)* (p. 3387)

Après l'article 1er *(suite)* (p. 3387)

Amendement n° 7061

Mme Aurore Bergé, rapporteure de la commission spéciale pour le titre 1er

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique

Amendements n°s 7008, 4247, 3205, 4246, 4596, 5551,, 2612, 5085, 128, 380, 799, 3650, 4567, 1941, 4977, 5235, 5239

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission spéciale

Article 2 (p. 3393)

Mme Valérie Petit

Mme Sylvie Charrière

Amendements n°s 131, 372, 2267, 6035, 65, 135, 716, 2088, 2114, 2708, 3427, 5798, 585, 707, 32, 6658, 6045, 492, 5584, 50, 3972, 6017, 3198, 3577

*Suspension et reprise de la séance* (p. 3400)

Amendements n°s 31, 2318 rectifié, 539, 63, 805, 3428, 2332 rectifié, 5405, 35, 3429, 3521, 2851, 2572, 3362, 784, 1006, 1071, 1124, 4528, 5165, 5761, 5917, 5658, 144, 7045, 2211, 45, 1126, 5924, 2319, 4336, 6659, 6660, 6661, 6662, 6663, 6664, 6665, 6667, 2320

Après l'article 2 (p. 3409)

Amendements n°s 3083, 1812, 1803, 3431, 1804, 1807

### 2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 3410)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. MARC LE FUR

### vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt et une heures.)*

1

## LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

### *Suite de la discussion d'un projet de loi*

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (nos 3875, 3995).

### DISCUSSION DES ARTICLES

*(suite)*

**M. le président.** Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n° 7061 portant article additionnel après l'article 1<sup>er</sup>.

### Après l'article 1<sup>er</sup>

*(suite)*

**M. le président.** La parole est à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt, pour soutenir l'amendement n° 7061.

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** Il vise à instaurer un délai de mise en œuvre des indices de réparabilité et de durabilité. Le calcul et la transmission de ces indices supposent en effet que les entreprises mènent un travail de fond. À ce titre, il ne me semble ni tenable ni raisonnable que les arrêtés soient publiés le 31 décembre 2020 pour une entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et une éventuelle sanction dès l'année 2022.

**M. le président.** La parole est à Mme Aurore Bergé, rapporteure de la commission spéciale pour le titre I<sup>er</sup>, pour donner l'avis de la commission.

**Mme Aurore Bergé, rapporteure de la commission spéciale pour le titre I<sup>er</sup>.** L'indice de durabilité, tel qu'il a été voté dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, deviendra obligatoire en 2024. Je crois donc, pour répondre à votre préoccupation, que nous aurons tout le loisir d'informer les consommateurs. C'est bien l'enjeu du déploiement progressif de ce dispositif. Avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la transition écologique, pour donner l'avis du Gouvernement.

**Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique.** L'amendement vise à ce que soient précisés dans la loi les délais minimum de mise en œuvre de l'indice de réparabilité, puis de l'indice de durabilité, pour toutes les nouvelles catégories de produits concernées par le dispositif. Le système se déploie plutôt avec succès, au vu des premiers retours – même s'il n'en est qu'à ses débuts, puisqu'il date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 – et les travaux sur de nouvelles catégories de produits ont déjà débuté, en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Nous espérons que des textes réglementaires relatifs à de nouvelles catégories seront prêts dès le début de l'année prochaine. Ces textes prévoient le délai à respecter entre leur publication et leur date d'entrée en vigueur effective. Dans ce cadre, un délai de dix-huit mois me semble excessif au regard de la concertation qui prévaut pour ce type d'obligations. Il ne me semble pas opportun de cadrer ce délai par la loi : il doit résulter de la concertation. C'est pourquoi j'émet un avis défavorable.

*(L'amendement n° 7061 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 7008 de Mme Sophie Mette est défendu.

*(L'amendement n° 7008, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Chantal Jourdan, pour soutenir l'amendement n° 4247.

**Mme Chantal Jourdan.** Il porte sur le numérique – un thème que nous aurions souhaité voir plus largement traité dans ce projet de loi – et vise à instaurer un comité scientifique chargé d'étudier la possibilité de faire figurer, en accompagnement de chaque vidéo proposée au visionnage en France, un indice relatif à ses conséquences environnementales. Les usages du numérique s'amplifient fortement, il convient que les consommateurs soient informés de l'incidence environnementale de leurs pratiques. L'objectif est bien sûr d'aborder plus sereinement la question de la sobriété numérique, qui doit faire partie des comportements à encourager chez les consommateurs.

J'ajouterai qu'en vertu d'un amendement relatif au numérique adopté en commission spéciale, il est désormais prévu d'ajouter la sensibilisation à la sobriété numérique dans le code de l'éducation. Il me semblerait intéressant, en complément, d'introduire également cette notion, de façon plus générale, pour tous les usages du numérique.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Les services de médias audiovisuels à la demande – SMAD –, que vous proposez de traiter à travers votre amendement, sont de fait couverts

par le champ de l'article 1<sup>er</sup>, qui concerne l'ensemble des produits, mais aussi les différentes catégories de services, dont les services proposés en ligne. Il n'est donc pas nécessaire de constituer un nouveau comité scientifique pour en assurer le suivi, précisément parce que le périmètre de l'article 1<sup>er</sup> ne se limite pas aux seuls produits. Votre demande étant satisfaite, j'émetts une demande de retrait ou, à défaut, un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Je partage évidemment votre intention d'associer les scientifiques à la gouvernance des expérimentations – ils le sont d'ailleurs dans le cadre de l'expérimentation en cours sur l'affichage environnemental des produits alimentaires, à travers un comité scientifique indépendant piloté par l'INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement –, mais il ne me semble pas nécessaire d'ajouter cette mention dans la loi, dès lors qu'il est déjà prévu que ces expérimentations feront l'objet d'évaluations scientifiques, comme le précisait Mme la rapporteure.

Par ailleurs, dans le cadre de la feuille de route « numérique et environnement » que j'ai présentée le 23 février dernier avec Cédric O, une mission a été confiée à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et à l'Agence de la transition écologique (ADEME) afin de quantifier l'empreinte environnementale du numérique, laquelle comprend les réseaux fixes et mobiles, les terminaux, les centres de données, et les usages actuels et futurs du numérique.

**M. Jean-Paul Lecoq.** La catastrophe de la 5G ! En attendant, on déploie !

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Ses conclusions, attendues d'ici à l'été 2022, fourniront de premiers enseignements sur l'année 2021.

Enfin, Cédric O et moi-même avons demandé à l'ARCEP d'étudier, dans un délai de six mois, les modalités de prise en considération des enjeux environnementaux en vue de l'éventuelle attribution de la fréquence dans la bande 26 gigahertz. Dès lors, il ne me semble pas opportun d'inscrire ce comité scientifique dans la loi. J'émetts donc un avis défavorable.

**M. Jean-Paul Lecoq.** On a trop peur du résultat !

*(L'amendement n° 4247 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 3205 de M. Thibault Bazin est défendu.

*(L'amendement n° 3205, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Chantal Jourdan, pour soutenir l'amendement n° 4246.

**Mme Chantal Jourdan.** Il porte sur le même thème que le précédent. J'ai bien entendu votre réponse, madame la ministre, mais j'insiste tout de même sur cette question, car il me semble nécessaire de faire connaître les effets non seulement des usages du numérique, mais aussi de l'ensemble des équipements numériques. Cet amendement a lui aussi pour objet de créer un comité scientifique dans le but d'informer les consommateurs.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** L'article 1<sup>er</sup> prévoit bien que l'affichage environnemental doit être visible ou accessible au moment de l'acte d'achat, ce qui suppose notamment qu'il le soit pour les services en ligne. Votre demande étant ainsi clairement satisfaite, il ne me semble pas nécessaire de créer un nouveau comité scientifique pour déterminer les conditions dans lesquelles l'affichage pourrait s'appliquer aux biens et services numériques, puisque ces dernières entrent déjà dans le champ de l'article 1<sup>er</sup>. J'émetts donc une demande de retrait ou, à défaut, un avis défavorable.

*(L'amendement n° 4246, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Les amendements n° 4596 de M. Damien Pichereau et 5551 de M. Éric Bothorel, pouvant être soumis à une discussion commune, sont défendus.

Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Défavorable sur les deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Même avis, monsieur le président.

*(L'amendement n° 5551 est retiré.)*

*(L'amendement n° 4596 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de sept amendements, n° 2612, 5085, 128, 380, 799, 3650 et 4567, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n° 2612 et 5085 sont identiques, tout comme les amendements n° 128, 380, 799, 3650 et 4567.

L'amendement n° 2612 de Mme Carole Grandjean est défendu.

La parole est à M. Hubert Wulfranc, pour soutenir l'amendement identique n° 5085.

**M. Hubert Wulfranc.** Je tenterai de vous entraîner, ce soir, sur le chemin que vous propose le président Chassaigne, dont je me fais à nouveau l'interprète pour amender votre texte aux fins d'y prévoir la création d'un label faible intensité carbone – FIC –, sur le modèle du label agriculture biologique. Il s'agit à la fois d'agir en amont auprès des entreprises qui, devant faire valider leur niveau d'émissions afin d'obtenir le label, tendront à les réduire, et, bien évidemment, de permettre aux consommateurs de cibler les produits ainsi labellisés – le seuil de référence étant fixé à 100 grammes de CO<sub>2</sub> pour 100 grammes de produit.

**M. le président.** L'amendement n° 128 de M. Vincent Descoeur est défendu.

La parole est à Mme Valérie Beauvais, pour soutenir l'amendement identique n° 380.

**Mme Valérie Beauvais.** Comme je l'avais expliqué en commission spéciale, il vise à créer un label faible intensité carbone certifiant aux consommateurs que leur achat respecte un certain seuil d'émissions de CO<sub>2</sub>. Cela permettrait, en amont, que les entreprises placées dans l'obligation de faire valider leur niveau d'émissions tendent à les réduire, et, en aval, d'orienter le choix des consommateurs vers des produits

plus responsables. Le label FIC serait, sur le modèle du label agriculture biologique que nous connaissons tous, un outil à la fois reconnaissable, informatif et attractif.

La crise liée à la covid-19 semble intensifier les tendances de consommation durable qui émergent depuis quelques années. En mai 2020, notamment, 69 % des Français interrogés dans le cadre d'une enquête d'OpinionWay citée par FranceAgriMer – l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer – répondaient qu'il fallait « changer nos modes de consommation pour des produits plus responsables ». Je rappelle que les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la production de biens de consommation finale représentent à elles seules 35 % des émissions françaises. Afin de réduire ces émissions tout au long de la chaîne de valeur, je propose cet ajout après l'article 1<sup>er</sup>.

**M. le président.** L'amendement identique n° 799 de M. Pierre Vatin est défendu.

La parole est à Mme Anne-France Brunet, pour soutenir l'amendement identique n° 3650.

**Mme Anne-France Brunet.** Cet amendement m'a été suggéré par les associations étudiantes *TogetherforEarth* Nantes et CliMates, dont je tiens à saluer ici l'engagement en faveur d'une consommation plus vertueuse et responsable. Il vise à créer un label faible intensité carbone, qui s'appliquerait aux produits respectant le seuil d'émission de 100 grammes de CO<sub>2</sub> pour 100 grammes de produit. L'intérêt de ce dispositif réside dans la prise en compte des émissions de carbone de la production jusqu'au transport, en passant par l'emballage. Il convient d'améliorer l'information du consommateur en la matière.

Je saisis l'occasion pour vous alerter sur la nécessité de mieux tenir compte du transport, en particulier des derniers kilomètres, en dépassant la logique de l'éco-score. Selon l'ADEME, le seuil de 100 grammes de CO<sub>2</sub> pour 100 grammes de produit permettra d'orienter les consommateurs vers des produits plus locaux, de saison, et sans emballages. Vous le savez, je suis très engagée en faveur de la promotion des produits de proximité. J'ai déposé en ce sens des amendements que je défendrai lors de l'examen du titre V. En attendant, ce label me semble constituer une idée intéressante, qu'il convient de mettre en œuvre parallèlement à l'affichage environnemental.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Excellent ! Bravo !

**M. le président.** L'amendement n° 4567 de M. Matthieu Orphelin est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Nous avons déjà évoqué cette question au cours de nos débats sur l'article 1<sup>er</sup>. Encore une fois, l'enjeu est de concevoir un affichage environnemental clair, lisible et simple. Plus nous souhaiterons faire cohabiter différents types d'affichage – plusieurs labels, plusieurs étiquetages –, moins l'information sera lisible.

Prenons l'exemple type des produits agricoles, dont nous avons longuement parlé tout à l'heure. Un même produit pourrait se voir refuser le label faible intensité carbone parce qu'il ne répond pas aux attentes sur cette question tout en obtenant par ailleurs une bonne note pour son impact environnemental, mesuré à partir des critères que nous avons ajoutés – la consommation d'eau ou de ressources naturelles, par exemple.

Avec la coexistence de différents labels, nous risquons de nous retrouver face à des messages contradictoires. L'enjeu est de savoir comment parvenir à bien aiguiller le consommateur, à l'éclairer dans son acte d'achat. Si l'on fait coexister différents labels, différents étiquetages, on prend le risque d'amoinrir la portée et la clarté que nous attendons d'un affichage environnemental.

Par souci de cohérence, l'affichage – qui vient s'ajouter aux étiquetages existants, votés dans le cadre de la loi AGECE – doit être extrêmement clair. Si plusieurs types d'affichage coexistent, nous risquons d'y perdre en lisibilité. *Avis défavorable. (Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.)*

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Il faut savoir quel type d'affichage nous souhaitons. Nous avons fait le choix d'un affichage environnemental compréhensible par tous, simple et reposant sur des méthodologies validées et différentes en fonction des filières.

Ces amendements prévoient la création d'un autre label, à partir d'un critère unique et avec un même seuil fixé pour toutes les catégories de biens, ce qui n'est plus du tout dans l'esprit de l'article 1<sup>er</sup>.

Vous pouvez regretter que nous ayons fait le choix de l'affichage environnemental plutôt que de ce type de label, mais il serait selon moi contre-productif de créer une multitude d'informations visuelles destinées au consommateur.

Rien n'empêche bien sûr de rendre ces informations accessibles par ailleurs. Mais s'agissant de l'affichage, j'en reste au dispositif que vous avez voté à l'article 1<sup>er</sup> et émets donc un avis défavorable à ces amendements.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Lorsqu'ils font leurs achats, les Français se décident en fonction de différents critères : la consommation énergétique, l'empreinte carbone, l'usage de pesticides ou encore la qualité du produit. Toutes ces informations peuvent faire l'objet de plusieurs labels figurant sur un même produit. Ce n'est pas gênant : les Français ont appris à lire, ils sont allés à l'école. Laissez-les choisir.

J'avoue que je ne vous comprends pas. Presque tous les groupes proposent de créer un label qui informerait le consommateur sur l'empreinte carbone d'un produit. S'il y a un label que l'on peut attendre d'une loi sur le climat, c'est bien celui-là ! Certes, cela suppose d'afficher une deuxième information sur le produit, mais ce n'est pas très grave.

L'important est que les Français se disent que grâce à cette loi, ils pourront lire sur un produit les informations liées à son empreinte carbone – calculée en prenant en compte non seulement le fameux dernier kilomètre, mais aussi les 8 000 qui l'ont précédé – et donc faire leurs achats en toute connaissance de cause.

**M. le président.** La parole est à Mme Anne-France Brunet.

**Mme Anne-France Brunet.** Cet amendement visait à mettre en valeur les produits de proximité. Comme le note l'ADEME, un tel label permet d'orienter l'acte d'achat du consommateur vers ce type de produits.

En outre, cet indicateur est simple et compréhensible : ce sont les émissions de CO<sub>2</sub>. Certes, l’affichage environnemental est un indicateur extrêmement important, qui aura son poids, mais pour déterminer cette note, il faut faire un calcul en additionnant différents bonus et malus, ce qui conduit à mettre en concurrence des enjeux environnementaux aussi importants les uns que les autres et ne permet pas – contrairement au label faible intensité carbone – de mettre en valeur les produits de proximité. C’est pourtant nécessaire, comme le prouvent la crise que nous traversons et les fortes attentes des consommateurs en la matière.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Les Français savent lire, les députés aussi. Ils auront donc remarqué que l’article 1<sup>er</sup>, que nous avons voté tout à l’heure, prévoit que l’affichage environnemental « fait notamment ressortir, de façon fiable et facilement compréhensible pour les consommateurs, l’impact en termes d’émissions de gaz à effet de serre des biens et services sur l’ensemble de leur cycle de vie. »

L’affichage environnemental inclut donc déjà une indication sur l’empreinte carbone. Par conséquent, je le répète, cet ajout n’est pas utile.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 2612 et 5085 ne sont pas adoptés.)*

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 128, 380, 799, 3650 et 4567 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Damaisin, pour soutenir l’amendement n<sup>o</sup> 1941.

**M. Olivier Damaisin.** Cet amendement a été déplacé, puisqu’il portait à l’origine sur l’article 1<sup>er</sup>, mais cela ne m’empêche pas de le défendre.

À l’occasion de la vingt-cinquième édition du Parlement des enfants, je suis allé à la rencontre de la classe de CM2 de l’école élémentaire du regroupement pédagogique intercommunal de Blanquefort-Gavaudun, première école publique Montessori de France. Un amendement a été coconstruit avec ses élèves.

Il vise à préciser qu’« un affichage clair, reconnu et compris de tous doit être apposé sur les étals de fruits et légumes. Cet affichage doit indiquer clairement la distance entre la zone de production et le lieu de distribution. Ceci peut prendre la forme d’une échelle ou d’une cible pour aider le consommateur à faire rapidement son choix en toute conscience. »

À l’heure de la pandémie – et en ce soir marqué par de nouvelles annonces, elle est plus présente que jamais –, le fait de consommer local est devenu une priorité. Cet amendement coconstruit avec des enfants de CM2 mérite peut-être un soutien ou un avis de sagesse, madame la ministre. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

**M. Hubert Wulfranc.** Allez, maîtresse !

**M. le président.** Quel est l’avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Cher collègue, vous transmettez évidemment nos félicitations aux enfants qui ont pris part à cette opération. Nous nous sommes tous rendus dans des classes participant au Parlement des enfants. Cette année, tous les élèves ont travaillé sur les questions liées à l’alimentation durable et responsable.

Sur le fond, vous pourrez leur dire que leur amendement est en grande partie satisfait. Ainsi l’affichage environnemental sera-t-il clair et lisible – c’est l’un de ses principaux enjeux –, comme le prévoit la première phrase de l’amendement.

Ensuite, les élèves souhaitent que la distance soit indiquée. Cette demande est en partie satisfaite, puisque l’obligation d’afficher la provenance des produits existe déjà lorsqu’il s’agit de fruits et légumes. On connaît donc le pays, la région ou la commune d’où proviennent ces produits.

Enfin, j’épargnerai aux enfants l’argument relatif au cycle de vie du produit, mais vous pourrez leur dire que le critère des transports est bien pris en considération par l’affichage environnemental.

L’amendement étant satisfait, je me permets de demander son retrait.

**M. le président.** Quel est l’avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Nous avons déjà salué cet après-midi les propositions formulées par une autre classe. Je suis heureuse de constater que c’est à présent une école du Lot-et-Garonne qui nous soumet des idées.

Les propositions et les idées issues des classes du Parlement des enfants sont intéressantes, car elles nous font tous réfléchir. Elles sont souvent pleines de bon sens ; nous devons y être attentifs et nous en inspirer. C’est d’ailleurs ce que nous avons fait puisque, comme l’a dit Mme la rapporteure, l’affichage environnemental répond en partie aux demandes des élèves. Il prend par exemple en considération la question des transports, dont ils ont raison de souligner l’importance. Une tomate ou une fraise cultivée en France n’a pas du tout le même contenu en carbone que celle produite ailleurs – et si je peux me permettre, elle n’a pas non plus le même goût, elle est en général meilleure !

Cela étant dit, si l’affichage environnemental intègre déjà l’impact lié au transport sur les émissions de gaz à effet de serre, la réglementation actuelle prévoit déjà l’obligation d’afficher le pays d’origine des fruits et légumes, une indication qui donne une idée sur la distance qu’ils ont parcourue.

Si nous allions plus loin en donnant davantage d’informations qui viendraient s’ajouter à l’éco-score déjà prévu, nous heurterions à des difficultés d’application, surtout pour les plus petits détaillants, qui devraient procéder à des calculs un peu fastidieux pour déterminer la distance entre le lieu de production et leur lieu de vente. La complexité d’un tel dispositif me semble disproportionnée, étant donné que le consommateur peut accéder à cette information d’une autre manière.

Si cet amendement répond à une très bonne idée, il est en réalité satisfait. Je vous invite donc à le retirer, et émettrai à défaut un avis défavorable – ce qui serait dommage.

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Damaisin.

**M. Olivier Damaisin.** Ayant écouté les belles explications de Mme la rapporteure et de Mme la ministre, je dispose d’arguments pour expliquer la situation aux enfants. Je retire donc l’amendement.

*(L’amendement n<sup>o</sup> 1941 est retiré.) (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Lainé, pour soutenir l'amendement n° 4977.

**M. Fabien Lainé.** Au vu des limites que présente un affichage sur le produit lui-même ou à proximité, mais également de l'avance prise par de nombreuses plateformes privées dans différents domaines, le groupe Mouvement démocrate (MODEM) et démocrates apparentés propose de travailler à un dispositif public d'affichage environnemental dématérialisé.

Dans cette perspective, il convient de lancer une expérimentation d'une durée de dix-huit mois, en s'appuyant éventuellement sur l'ADEME – à qui il conviendrait dès lors de donner les moyens nécessaires.

Le consommateur pourrait avoir accès, grâce à un QR code ou à un code-barres, à de nombreuses informations sur le produit – émissions de gaz à effet de serre, impact sur la biodiversité ou sur la consommation et la qualité de l'eau... Il serait possible d'actualiser ces données en temps réel, d'introduire de nouveaux critères ou encore, bien sûr, de personnaliser le dispositif à partir d'une sélection de critères établie par le consommateur. Celui-ci disposerait ainsi de nombreuses informations susceptibles de l'éclairer, ce qui me semble tout à fait répondre à l'esprit de la loi.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Cette exigence d'information du consommateur répond en effet à l'esprit de la loi. Elle est même au cœur de l'article 1<sup>er</sup> que nous avons adopté, puisqu'à la suite du vote d'un amendement en commission, il y est précisé que l'affichage environnemental doit être visible au moment de l'acte d'achat ou accessible dans le cas d'un acte d'achat dématérialisé.

Votre amendement étant satisfait par la rédaction de l'article 1<sup>er</sup>, je demande son retrait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Lainé.

**M. Fabien Lainé.** J'entends tout à fait votre argument, madame la rapporteure, et nous avons bien vu que cette exigence était prise en considération. Mais en l'inscrivant dans la loi, nous précisions les choses et irions plus loin. Il est important d'écrire dès aujourd'hui que le consommateur doit être éclairé. Nous maintenons l'amendement.

*(L'amendement n° 4977 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Céline Calvez, pour soutenir les amendements n°s 5235 et 5239, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

**Mme Céline Calvez.** Nous venons d'adopter l'article 1<sup>er</sup>, qui prévoit les modalités et la méthodologie de l'affichage environnemental destiné à informer le consommateur.

Les amendements que je vous propose visent à tirer les conséquences des informations recueillies dans le cadre de ces expérimentations. Il me semble – comme aux quelque cinquante cosignataires de ces amendements – judicieux de mobiliser ces travaux afin de donner des effets plus globaux à ces indicateurs, qui ne sont pas uniquement pertinents au moment de l'acte d'achat.

En effet, si l'on s'aperçoit que le score obtenu par un produit ou un service démontre son impact excessivement nocif sur le climat, on pourrait interdire à terme sa promotion ou sa production. À l'inverse – j'insiste sur ce point –, si un produit ou un service obtient un score qui atteste de son impact plus vertueux sur l'environnement, je souhaite qu'il soit davantage adopté par nos concitoyens. Nous pourrions donc mettre en place des mesures incitatives destinées aux citoyens ou aux entreprises.

Ces amendements proposent donc à la fois des mesures incitatives et des mesures contraignantes, mais à partir d'une même perspective globale. Je propose que le référentiel du score soit fixé par l'ADEME, l'entité qui me semble la plus légitime et la plus apte à mener ce travail.

J'aimerais cependant que le Parlement valide les orientations de l'ADEME. Il doit prendre part à ce travail, parce qu'il s'agit de choix politiques. Ce suivi pourrait être assuré par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, l'OPECST.

Je tiens enfin à rassurer certains collègues qui ont fait part de leur inquiétude. Il ne s'agit pas de stigmatiser des secteurs – nous allons même en valoriser certains. Ce sont simplement des mesures de bon sens. Un produit nocif pour le climat ? Au revoir ! Une solution compatible avec notre combat pour le climat ? Adoptons-la !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Chère collègue, vous proposez de tirer les conclusions de l'affichage environnemental en créant un score environnemental qui conditionnerait l'accès soit à des « avantages », soit à des restrictions particulières – « des mesures contraignantes », comme vous les appelez. Il faut en effet que l'on puisse tirer les enseignements de ce nouvel affichage, ce que j'ai répondu à notre collègue Pacôme Rupin, à savoir que son caractère obligatoire en vertu de l'article 1<sup>er</sup> suppose qu'il devra être bien visible au moment de l'acte d'achat, mais aussi lors des campagnes publicitaires – sauf à la radio, nous y reviendrons. Il s'agit d'un enjeu de cohérence.

Proposer de créer un nouveau type non pas d'affichage, mais de score environnemental, serait en revanche contradictoire avec l'enjeu même de l'affichage environnemental, qui consiste à éclairer un consommateur demeurant libre de ses choix. Si tirer les enseignements de cet affichage signifie donner des avantages ou interdire, à quoi sert alors l'affichage, cette aide au consommateur, cet outil pour faire des choix éclairés ? Je ne comprends pas comment on peut défendre un affichage obligatoire tout en concluant qu'il faut lui adjoindre un système qui peut le rendre inopérant. Il y a pour moi une vraie contradiction entre l'objectif de cet étiquetage et celui de votre dispositif. Oui à l'affichage, oui pour en tirer les conséquences en matière de publicité, mais pas pour décider demain de créer des restrictions – lesquelles, d'ailleurs ? – ou d'octroyer des avantages – comment ces derniers seraient-ils financés et par qui ? –, tout cela dans un cadre non défini. Oui pour en tirer les conséquences, mais pas celle-ci : je crois que les consommateurs sont capables de faire leurs propres choix et de manière éclairée – c'est tout l'enjeu de l'affichage environnemental. Avis défavorable sur les deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Je partage les arguments de Mme la rapporteure. Je suis évidemment très favorable à ce que l’affichage environnemental suscite un bouillonnement vital, des idées nouvelles, mais pas au point d’en perdre l’idée originelle : les consommateurs savent lire, entendre, comprendre, et doivent pouvoir faire leur choix librement – il ne s’agit que de les éclairer. Rien que cela aura une grande influence. Nous allons bientôt examiner un amendement de Mme la rapporteure qui met ce principe en musique à travers l’obligation d’intégrer cet affichage dans les publicités, un exemple intéressant de mise en œuvre du dispositif.

Par ailleurs, mais nous pourrions revenir sur ce point d’ici la deuxième lecture, je ne suis pas sûre que toutes les mesures envisageables autour de cet affichage nécessitent une inscription dans la loi. Et puis il faut laisser de la place aux initiatives, à un peu de liberté : je ne voudrais pas que trop de points soient fixés dès le départ dans la loi. L’affichage environnemental se suffit à lui-même pour répondre à votre objectif, madame Calvez. C’est pourquoi je vous demande de retirer vos amendements, même si je trouve l’idée intéressante.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie Lebec.

**Mme Marie Lebec.** Cette discussion est en effet intéressante et me semble emblématique de ce projet de loi en ce qu’elle renvoie à un vrai débat de société : doit-on régenter la consommation, dissuader les gens d’avoir accès à certains produits en interdisant, par exemple, leur publicité ? Certains membres de notre groupe pensent qu’il est plus pertinent de travailler sur l’information du consommateur. Je crois en effet que la vertu de cet éco-score est de permettre au consommateur d’être pleinement informé de l’impact environnemental du produit qu’il envisage d’acheter pour faire ensuite ses propres arbitrages. Des dispositifs semblables, notamment le nutri-score dans le cadre de l’alimentation, montrent à l’usage que les consommateurs réorientent spontanément leurs choix vers des produits de meilleure qualité. Ils seront sûrement capables de faire de même. En outre, les filières sont très attentives à ces indicateurs, parce qu’elles savent que la consommation de leurs produits peut s’en trouver diminuée ; cela les encourage à entamer leur propre transformation et leur mue environnementale. Nous pouvons faire confiance aux acteurs économiques pour mener à bien cette transition. (*« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hubert Wulfranc.

**M. Hubert Wulfranc.** Bien évidemment, je félicite Mme Calvez pour ces amendements (*« Ah ! » sur divers bancs*)...

**M. Erwan Balanant.** C’est un message d’amour !

**M. Hubert Wulfranc.** ...parce que nous, nous avons bien entendu son propos : il s’agit en effet de faire quelque chose de cette nouvelle évaluation, en l’occurrence de dire « au revoir » aux produits, biens ou services excessivement nuisibles pour le climat, et « bonjour » aux produits, biens et services particulièrement bons pour le climat.

**M. Pacôme Rupin.** Voilà !

**M. Hubert Wulfranc.** Ainsi, madame Calvez, vous trahissez – et c’est tout à votre honneur – ce qui devait rester secret, vous rendez visible le cordon ombilical qui relie ce texte aux producteurs, toute mesure de contrainte à leur encontre étant refusée, ce qui n’est pas le cas pour les consommateurs, dorénavant responsabilisés à mort. Nous ne cessons de dire

– et le débat reviendra, madame la ministre – que les producteurs doivent être un tant soit peu responsabilisés, et pourquoi pas contraints, dans leur mode de production.

**M. le président.** La parole est à Mme Christine Hennion.

**Mme Christine Hennion.** Je dois dire que je ne comprends pas ces amendements tels qu’ils sont rédigés, car la publicité n’est pas mentionnée. Il n’y est question que d’avantages ou de mesures contraignantes, alors que selon leur exposé sommaire, elle est au centre du dispositif. Il s’agit alors ni plus ni moins que d’un bonus-malus comme dans le secteur de l’automobile, et je suis d’accord avec Mme la ministre pour considérer que cela n’a nul besoin d’être inscrit dans la loi.

**M. le président.** La parole est à Mme Céline Calvez.

**Mme Céline Calvez.** Permettez-moi de préciser dans quel horizon temporel s’inscrivent ces amendements. Ils sont à mettre en corrélation avec l’expérimentation qui nous amène jusqu’en 2026 ; ensuite, l’idée est uniquement d’en tirer les conséquences. Il ne s’agit pas de déterminer aujourd’hui si le dispositif que je propose portera sur les automobiles ou sur la publicité, mais d’ouvrir un chemin balisé par l’ADEME et par le Parlement. N’a-t-on pas vocation à ouvrir une perspective avec toutes les données qui vont être disponibles, sachant que les collecter et évaluer l’impact des nouvelles mesures va demander beaucoup d’énergie ? Ne pourrait-on pas en tirer d’autres conséquences ? Pour ma part, j’en suis persuadée. C’est très bien d’exploiter les données relatives aux comportements des consommateurs et, à cet égard, l’article 1<sup>er</sup> est très important et va dans le bon sens, mais ne pas utiliser davantage les fruits de tout ce travail en laissant finalement n’importe quoi continuer à être produit serait vraiment dommage. À partir du moment où on disposera des données démontrant ce qui est nocif et ce qui est vertueux, je ne comprends pas pourquoi on ne pourrait pas désavantager ou avantager. Non, les produits ou les services qui vont à l’encontre de l’intérêt des Français, de l’intérêt de l’Europe, voire de l’intérêt du monde, n’ont pas à être promus ni même libres d’accès. (*Mme Stella Dupont applaudit.*)

**M. Jean-Paul Lecoq.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Cendra Motin.

**Mme Cendra Motin.** Je voudrais rappeler le parallèle que j’ai déjà fait en commission avec le nutri-score. Il s’agit à l’origine d’une expérimentation, qui est en train d’être généralisée et sera probablement bientôt adoptée au niveau européen. Si nous sommes tous d’accord pour estimer que ce dispositif qui informe les Français est une bonne chose, il n’interdit en rien de manger des denrées qui ne sont pas bien notées. Je vais prendre l’exemple des sardines à l’huile de Bretagne – qui sont excellentes, n’est-ce pas, monsieur le président, vous n’allez pas me dire le contraire –,...

**M. le président.** Je vous laisse tout le temps de parole que vous souhaitez, chère collègue ! (*Sourires.*)

**M. Erwan Balanant.** Il n’y a pas de sardines à l’huile dans les Côtes d’Armor !

**Mme Cendra Motin.** ...notées E en nutri-score alors que quand on en fait une consommation raisonnable, elles sont excellentes pour la santé puisque pleines d’oméga 3. Faut-il interdire la publicité pour un tel produit ? Je ne le crois pas.



Faisons donc confiance aux Français, en l’occurrence aux consommateurs, et continuons à leur fournir l’information adéquate. C’est cela qui est important.

**M. le président.** La parole est à M. Alexandre Holroyd.

**M. Alexandre Holroyd.** Cette discussion est intéressante. Nous l’avons déjà eue en commission, mais je demeure toujours assez perplexe sur ces amendements. J’en comprends l’intention et même la première partie de leur dispositif – créer un nouveau score –, mais il s’agit tout de même de donner ensuite à l’ADEME le soin de fixer les seuils d’interdiction ou d’autorisation d’un produit ou d’une prestation de service.

**M. Pacôme Rupin.** Ça va venir !

**M. Alexandre Holroyd.** Ce point original pourrait déjà prêter à discussion dans cet hémicycle. Et puis ce que vous avez dit en défendant vos amendements, madame Calvez, est à mon avis plus clair que leur rédaction puisque vous évoquez l’interdiction ou bien la permission, alors qu’ils prévoient seulement des conditions publicitaires plus favorables, précisant même qu’il y aura des espaces réservés et des tarifs plus avantageux.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Très bonne idée !

**M. Alexandre Holroyd.** J’ai de toute façon beaucoup de mal à comprendre comment cela fonctionnerait : l’État devrait-il négocier les tarifs et les espaces réservés pour les produits qui auraient obtenu un bon score ? Cela signifierait qu’il s’immisce dans le cœur du modèle d’affaires du secteur publicitaire...

**M. Jean-Paul Lecoq.** C’est cela ! Pour protéger le consommateur !

**M. Alexandre Holroyd.** ...pour indiquer grosso modo les placements des encarts – en première ou en deuxième page, en haut ou en bas, etc. – en fonction de la note du score défini par l’ADEME. C’est parfaitement illisible. L’interdiction serait à la limite plus claire, mais alors proposez-la dans le dur de vos amendements. À ce stade, nous ne savons pas ce sur quoi nous sommes appelés à voter – une méthodologie qui n’a pas été précisée, une interdiction de publicité qui ne l’est pas plus, et selon des principes indéfinis.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission spéciale.

**M. Jean-René Cazeneuve,** *rapporteur général de la commission spéciale.* Moi non plus, je ne suis pas sûr d’avoir bien compris ce que vous demandez, chère collègue. Vous semblez définir un nouveau score environnemental, une sorte de capsule qui contiendrait celui qu’on vient de déterminer dans l’article 1<sup>er</sup> en y ajoutant quelques composants. Cela me paraît redondant. (*Mme Céline Calvez fait un signe de dénégation.*) Le cycle de vie, la biodiversité et le rôle de l’ADEME ayant déjà été intégrés dans le dispositif, nous avons le score que vous souhaitez.

Ensuite, vous faites dépendre des aides publiques de la notation obtenue à l’éco-score. Ces amendements ont certes reçu l’aval de la commission des finances, mais j’imagine mal des aides publiques versées à un smartphone ou à n’importe quel autre produit en fonction de sa notation. On entre même dans une logique d’exonérations sociales ! Les conséquences de vos amendements touchent à des points

fondamentaux de nos budgets, y compris celui de la sécurité sociale, et avec des impacts d’une ampleur et d’une nature incompréhensibles.

Nous partageons votre objectif, mais il faut procéder par étapes. Il s’agit d’abord, le plus vite possible, de construire un éco-score, puis de l’afficher, de le rendre obligatoire et de responsabiliser ses utilisateurs. Après, peut-être aurons-nous d’autres idées pour aller plus loin. Il ne faut pas brûler les étapes.

**Mme Aurore Bergé,** *rapporteuse.* Excellent !

**M. le président.** La parole est à Mme Céline Calvez.

**Mme Céline Calvez.** Je répète que ces amendements visent à fixer un rendez-vous annuel au Parlement, via l’OPECST, pour savoir comment fixer les seuils qui détermineront des avantages ou des contraintes. Il ne s’agit pas aujourd’hui d’appuyer sur un bouton pour appliquer telle ou telle mesure. C’est à ce stade une démarche, une invitation à voir plus loin. Excusez-moi de proposer des perspectives ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LaREM. – Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. Jean-Paul Lecoq.** Il y en a une qui a de l’espoir dans votre groupe !

**M. le président.** La parole est à Mme Camille Galliard-Minier.

**Mme Camille Galliard-Minier.** Je soutiens la position de Mme Calvez. J’ai cosigné ses deux amendements parce qu’il me semble qu’ils prolongent l’ambition de l’article 1<sup>er</sup> en tirant les conclusions de ce que notre assemblée a voté aujourd’hui, à savoir la possibilité de noter dorénavant un produit d’un point de vue environnemental, en en tirant des conséquences négatives ou positives sur la publicité ou sur tout autre domaine.

Par ailleurs, il me semble important de ne pas confondre ce qui est écrit dans le dispositif d’un amendement et dans son exposé sommaire. Les amendements eux-mêmes sont parfaitement clairs et porteurs d’une ambition que je soutiens totalement. C’est pourquoi je les voterai.

**M. le président.** Je demande à chacun d’exprimer clairement son vote car comme, visiblement, cela se passe au sein du même groupe, le décompte des mains levées va être un peu compliqué. (*Mouvements divers.*) Le président du susdit groupe m’a bien compris. (*Sourires.*)

(*Les amendements n<sup>os</sup> 5235 et 5239, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

## Article 2

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Petit.

**Mme Valérie Petit.** L’article 2 est important : il vise à placer l’éducation à l’environnement et au développement durable au cœur des enseignements scolaires, pour faire des générations futures de véritables citoyens éco-responsables. L’éducation à l’environnement n’est-elle pour autant qu’une question de compréhension et d’exercice intellectuel ? Je ne le crois pas : c’est un peu plus que cela. J’apporterai encore un peu de poésie en évoquant une récente tribune dans laquelle j’appelais à « réensauvager les cœurs » pour réussir la transition écologique. L’ensauvagement, c’est le retour à la forêt – étymologiquement, le sauvage est celui qui vit dans la forêt.

« Réensauvager les cœurs » : j'entendais par là qu'il nous faut retrouver l'émotion positive que nous éprouvons au contact de la nature, pour nous sentir redevables et liés à elle. Cette émotion positive est extrêmement importante dans la fabrication de la responsabilité des plus jeunes à l'égard de l'environnement.

Chers collègues, votre goût pour la poésie me touche et, justement, je veux parler d'émotions. L'article 2 est très complet : il n'oublie aucun enjeu – qu'il soit environnemental, économique ou social –, ni la biodiversité, ni le développement durable. En revanche, il oublie toutes ces autres façons que nous avons d'apprendre, et qui sont liées à l'émotion. Afin de compléter l'article, nous proposerons donc d'y ajouter la mention d'un lien physique et émotionnel à la nature. (*M. Dimitri Houbbron applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Sylvie Charrière.

**Mme Sylvie Charrière.** Familiariser nos enfants avec les enjeux de l'environnement et du développement durable doit être au cœur des politiques éducatives. Voter les articles 2 et 3 du projet de loi permettra aux enfants de mieux saisir de ces questions, d'agir au quotidien en faveur de la transition écologique, mais aussi d'encourager leurs proches à adopter les bons gestes.

Certes, la mise en place des éco-délégués a constitué une première étape, mais nous devons aller encore plus loin. Ainsi, l'article 2 insère dans le code de l'éducation un nouvel article affirmant le rôle fondamental et continu – de l'école primaire jusqu'au lycée – de l'éducation au développement durable, qui figurera parmi les objectifs et les missions du service public de l'enseignement. Les enfants peuvent devenir les meilleurs ambassadeurs du climat auprès de leurs familles : c'est pourquoi nous avons souhaité, par l'article 2, faire de l'éducation au développement durable un enjeu fondamental et continu, qui concernera autant les jeunes écoliers que les lycéens, de même que l'ensemble des disciplines scolaires et des territoires.

Bien sûr, cet enseignement devra pouvoir être enrichi : c'est l'ambition de l'article 3. Nous souhaitons multiplier les actions pour les élèves, mais aussi pour leurs familles. Pour cela, il faudra s'appuyer sur des partenaires extérieurs. Avec les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et – désormais – à l'environnement, des actions en lien avec l'ensemble des acteurs extérieurs à l'école permettront de renforcer les acquisitions et de les enrichir. La communauté éducative pourra ainsi bâtir un projet ambitieux autour du développement durable.

Sensibiliser aux enjeux est certes nécessaire, mais l'éducation au développement durable doit aussi passer par l'apprentissage de savoir-faire pratiques. Ce changement de paradigme doit désormais aussi se traduire en actes : lorsqu'un enfant apprendra à l'école à cuisiner des protéines végétales ou à réparer des objets, il mettra en pratique les connaissances acquises. En grandissant, les adolescents sauront aussi se saisir de ces comportements éco-responsables dans leurs achats, dans leurs modes de consommation ou dans leurs usages des produits numériques. Ils contribueront ainsi au quotidien à l'action pour le climat. Il s'agit d'un enjeu crucial et c'est tout l'objet de ces deux articles qui traduisent nos ambitions en matière de développement durable.

**M. Olivier Damaisin.** Bravo !

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements de suppression de l'article, n<sup>os</sup> 131, 372, 2267 et 6035.

La parole est à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 131.

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** L'article 2 prévoit que l'éducation à l'environnement et au développement durable est dispensée tout au long de la formation scolaire. Si l'on ne peut qu'approuver ce principe, il conviendrait néanmoins, avant de confier encore de nouvelles missions et prérogatives aux enseignants, de vérifier auprès du ministère de l'éducation nationale qu'ils disposent des moyens suffisants pour assurer ces nouveaux enseignements dans le temps qui leur est imparti. Pour cette raison, nous demandons la suppression de l'article.

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Beauvais, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 372.

**Mme Valérie Beauvais.** Il s'agit du même amendement. En commission spéciale, j'avais demandé s'il y avait eu une étude d'impact, ou en tout cas si les enseignants avaient été sollicités pour faire part de leur approche et de leur point de vue : je pense qu'ils ont leur mot à dire, puisque cela entraînera une surcharge de travail. Surtout, tout le monde n'a pas la même vocation face à cet enseignement précis. Il portera d'ailleurs sur des sujets exposés, sur lesquels les enfants auront à s'exprimer. Il est donc indispensable de mener des concertations avec les enseignants sur ces questions.

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> 2267 de M. Marc Le Fur est défendu.

La parole est à Mme Isabelle Valentin, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 6035.

**Mme Isabelle Valentin.** Si l'article semble, par principe, aller dans le bon sens, il convient de rappeler que les fondements de l'éducation nationale reposent avant tout sur l'enseignement et l'acquisition des compétences fondamentales, à savoir la maîtrise du français, des langues étrangères, des mathématiques, de l'histoire et de la géographie. Lorsqu'on constate qu'en 2018, l'étude PISA, le programme international pour le suivi des acquis des élèves, plaçait la France en vingt-deuxième position sur les 79 pays étudiés, on peut penser que davantage d'heures d'enseignement de français, de mathématiques et de langues étrangères seraient certainement un plus pour nos jeunes.

En matière de programmes scolaires, il faut en rester aux enseignements fondamentaux, d'autant que l'éducation à l'environnement et au développement durable est déjà dispensée dans les cours de sciences de la vie et de la terre. Surtout, le respect de l'environnement, le développement durable et l'écologie sont avant tout des devoirs de citoyen qui doivent être appris tout au long de la vie, et notamment en famille.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements de suppression ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Je serai évidemment défavorable à tout amendement visant à supprimer un article du projet de loi, parce que cela reviendrait à réduire ses ambitions. Sur le fond, c'est un choix politique que nous assumons clairement : pour la première fois, nous inscrivons dans le code de l'éducation l'éducation au développement durable, qui doit faire partie des fondamentaux et être dispensée de manière transversale au cours des études de nos jeunes, à l'école primaire comme au collège ou au

lycée. Nous sommes également allés plus loin sur la question de l'enseignement supérieur, et je crois que c'est une bonne chose.

Sans rien enlever aux enseignements fondamentaux, le temps est venu pour l'éducation au développement durable de figurer dans le code de l'éducation. Depuis 2017, le ministre de l'éducation nationale a d'ailleurs clairement réaffirmé la place des savoirs fondamentaux – lire, écrire, compter et respecter autrui. Face à la crise sanitaire, nous avons tout fait pour maintenir les écoles ouvertes. Certains ont pu nous le reprocher, mais notre pays s'est distingué à travers le monde par ce choix singulier, qui était le bon et qui nous honore. Au cours des derniers mois, nos enfants ont ainsi pu continuer à aller à l'école pour apprendre et continuer à s'émanciper. Preuve en est que l'école constitue bien une priorité, et nous la réaffirmons en faisant figurer l'éducation au développement durable dans le code de l'éducation.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Cela ne vous surprendra pas, j'émettrai un avis défavorable aux amendements de suppression de l'article. Intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable, de manière transversale dans tous les enseignements, est un objectif que nous nous sommes fixé. Cela ne doit pas rester une matière particulière. Les exposés des motifs de certains amendements évoquent l'enseignement en sciences de la vie et de la terre, lequel intégrerait déjà des programmes d'éducation à l'environnement : non, nous voulons que ce paradigme soit présent dans tous les enseignements. Cela explique la rédaction de l'article 2 et c'est pourquoi nous avons insisté pour que cet enseignement puisse être dispensé tout au long de la vie, et pas seulement à l'école. Évidemment, il ne revient pas uniquement à l'école d'enseigner le développement durable, mais cet enseignement y est aujourd'hui indispensable.

Madame Beauvais, vous vous êtes interrogée sur la consultation des enseignants : bien entendu, le Conseil supérieur de l'éducation a été consulté et a émis un avis favorable sur les articles 2 et 3 du projet de loi.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je voudrais simplement dire à mes collègues du groupe Les Républicains que leur passion pour les amendements de suppression des articles du projet de loi me surprend.

**M. Jean-Marie Sermier.** C'est parce qu'il est mauvais !

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** En commission spéciale, vous avez souhaité supprimer la moitié des articles ; il y a peu, vous vouliez supprimer l'article 1<sup>er</sup>, et maintenant c'est au tour de l'article 2 ; vous ne voulez pas du score environnemental et vous ne souhaitez pas que l'environnement soit enseigné à l'école.

**Mme Isabelle Valentin.** On assume !

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Dites-nous franchement que vous ne voulez pas lutter contre le dérèglement climatique et que l'écologie n'est pas votre problème ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Jean-Marie Sermier.** Mais la loi n'existe pas ! C'est une mauvaise loi !

**M. le président.** La parole est à Mme Isabelle Valentin.

**Mme Isabelle Valentin.** Je suis assez étonnée par ce que nous entendons. L'écologie et l'environnement n'appartiennent à aucun parti politique : c'est un devoir de citoyen. Vous voulez des cours supplémentaires, alors qu'on en a déjà avec les sciences de la vie et de la terre. Dans ce cas, pourquoi ne pas instaurer des cours de savoir être ? Après tout, c'est aussi un devoir de citoyen. C'est la famille qui doit éduquer les enfants.

**Mme Valérie Beauvais.** Bravo !

(*Les amendements identiques n<sup>os</sup> 131, 372, 2267 et 6035 ne sont pas adoptés.*)

**M. le président.** Je suis saisi de neuf amendements, n<sup>os</sup> 65, 135, 716, 2088, 2114, 2708, 3427, 5798 et 585, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n<sup>os</sup> 65, 135, 716, 2088, 2114, 2708, 3427 et 5798 sont identiques.

La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 65.

**M. Martial Saddier.** Concernant l'éducation des nouvelles générations, il s'agit de prévoir un enseignement à la consommation responsable et équitable, en complément de la notion de développement durable. Cela répond à de nombreux débats que nous avons eus en commission spéciale.

**M. le président.** Les amendements identiques n<sup>os</sup> 135 de M. Vincent Descoeur, 716 de Mme Laurence Trastour-Isnart, 2088 de M. Dino Cineri, 2114 de M. Mohamed Laqhila et 2708 de M. Vincent Rolland sont défendus.

La parole est à M. Gérard Leseul, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 3427.

**M. Gérard Leseul.** L'idée est de renforcer l'éducation au développement durable, mais dans une acception large qui permettrait d'enseigner aussi aux enfants la consommation responsable et équitable. À ce sujet, et puisque nous avons évoqué tout à l'heure les différents labels, je souhaiterais rappeler que certains, comme le label « fairtrade », permettent d'afficher l'exigence d'équité dans le commerce.

**M. le président.** Les amendements n<sup>os</sup> 5798 de M. Pierre Morel-À-L'Huissier et 585 de M. Vincent Ledoux sont défendus.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Vous me permettrez de faire une réponse un peu plus longue qu'à l'accoutumée, puisqu'elle vaudra pour quasiment tous les amendements à l'article 2. Si l'on compile tout ce que les uns et les autres souhaitent ajouter à cet article – autant d'éléments qui, pris isolément, ont pleinement leur sens –, on obtient une rédaction qui ne tient pas et qui nous interroge sur la capacité de nos enseignants à dispenser les formations souhaitées.

Dans cette version consolidée, il faudrait ajouter après l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation « à la consommation responsable, équitable » et « à l'alimentation », « aux enjeux liés à la diversité biologique et au changement climatique dans le cadre des limites planétaires », mais aussi parler « des projets éducatifs territoriaux » qui concourent à une éducation permettant aux élèves « d'être sensibilisés au bien-être animal et d'appréhender le rôle des acteurs de la ruralité dans

la préservation de l'environnement, mais aussi la protection de la biodiversité et sa nécessaire régulation », et aux « raisons objectives pour lesquelles la France bénéficie d'un mix électrique majoritairement décarboné » ainsi qu'à la réalisation des objectifs du développement durable.

Cette éducation est dispensée « par le biais d'une dotation horaire spécifique », « tout au long de la formation scolaire et du cursus universitaire », « de façon pratique et théorique », « dans le respect du vivant ». Elle portera sur « la sobriété numérique », « la protection de l'environnement et des limites planétaires », « la préservation des ressources ainsi que la santé », « la consommation responsable et la réparation », « les principes de l'économie sociale et solidaire », les responsabilités « d'éco-citoyen au sein d'une société résiliente et solidaire », « selon les spécificités naturelles et géographiques de chaque territoire » afin « de développer le lien physique et émotionnel [des élèves] à la nature ».

**M. Jean-Louis Bricout.** Ça, c'est de la loi!

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** « Cette éducation à l'environnement, en complément avec l'éducation prévue à l'article L. 312-17-3 du code [de l'éducation] comporte notamment un parcours de sensibilisation à l'alimentation durable, au bien manger, à la lutte contre le gaspillage alimentaire. » Enfin, « elle s'appuie notamment sur des projets concrets, tels que la végétalisation du bâti scolaire, composante essentielle de l'éducation au développement durable ». Voilà! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Si nous devons introduire tout cela à l'article 2, je me rendrais aux arguments précédents selon lesquels nos enseignants seraient un peu perdus entre ces demandes parfois contradictoires. En conséquence, à de très rares exceptions – en particulier celle concernant la question sanitaire, pour des raisons assez évidentes –, je serai défavorable à tous ces ajouts.

Nous devons être cohérents : nous avons inscrit au cœur du code de l'éducation l'éducation au développement durable, ne la dénaturons pas!

**M. Thierry Benoit.** Excellent!

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Avis défavorable. La démonstration de Mme la rapporteure est édifiante. Le développement durable recouvre une réalité assez large, qu'il s'agisse de l'environnement, de la biodiversité, de l'économie ou de l'influence que le réchauffement climatique a sur elle.

Quelques exceptions peuvent mériter des ajouts – la commission spéciale a par exemple voulu que soit mentionné « l'impact environnemental du numérique », ce qui a du sens et correspond à l'évolution actuelle. Toutefois, vouloir trop en rajouter réduirait l'intérêt de la démarche et la capacité des enseignants à traiter de façon cohérente des divers sujets en les articulant comme ils le souhaiteront. Je suis donc défavorable à ces amendements et à un grand nombre de ceux qui suivront.

(*Les amendements identiques n<sup>os</sup> 65, 135, 716, 2088, 2114, 2708, 3427 et 5798 ne sont pas adoptés.*)

(*L'amendement n<sup>o</sup> 585 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dive, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 707.

**M. Julien Dive.** Je souhaitais défendre l'idée selon laquelle l'éducation au développement durable du primaire jusqu'au lycée est fondamentale, en y associant la question de l'alimentation, mais vous venez, madame la rapporteure, de tourner en dérision tous les amendements soutenus par l'ensemble des députés.

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Ce n'était pas de la dérision!

**M. Julien Dive.** Vous n'étiez pas obligée de faire un tel exposé; vous auriez pu vous contenter d'émettre des avis défavorables. Nous avons déjà la version arrogante du rapporteur général, qui se fout royalement de toutes les oppositions et les traite par la dérision; vous n'étiez pas obligée de tomber dans cet écueil.

Vous auriez pu considérer que les députés que nous sommes déposent des amendements afin d'appeler l'attention du Gouvernement sur des enjeux essentiels. C'est ce que je souhaitais faire avec mon amendement. En débattant de l'affichage environnemental, nous avons consacré, cet après-midi, un long moment à la spécificité des produits agricoles et alimentaires. De la même façon, je suis certain qu'en examinant les différents titres du texte, dans les jours qui viennent, nous serons amenés à débattre des enjeux alimentaires et agricoles.

Tous, nous regardons ces questions avec une attention particulière. Il aurait selon moi été intéressant que l'éducation à l'environnement et au développement durable soit complétée par l'éducation à l'alimentation. Alors que l'Assemblée nationale organise le Parlement des enfants 2021 sur le thème de l'alimentation durable et équilibrée et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, nous aurions pu faire figurer ces éléments dans le projet de loi. (*M. Jean-Marie Sermier applaudit.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Monsieur Dive, il n'était pas question pour moi de tourner quoi que ce soit en dérision, mais de faire la démonstration que si les amendements déposés par des députés siégeant sur tous les bancs pouvaient avoir du sens pris un par un, l'adoption d'un grand nombre d'entre eux ferait perdre le sens même de l'inscription de l'éducation au développement durable dans le code de l'éducation.

L'alimentation est au cœur de la question de la santé, elle-même déjà clairement inscrite à l'article L. 121-4 du code de l'éducation. Je maintiens en conséquence l'avis défavorable que j'avais exprimé sur le sujet en commission spéciale.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** C'est le même, pour les mêmes raisons. J'ajoute que l'éducation à l'alimentation est déjà intégrée dans l'éducation à l'environnement. Il s'agit de la troisième thématique la plus abordée dans le cadre des actions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, comités que nous renforçons à l'article 3 du texte. Elle a aussi fait l'objet de la création de supports pédagogiques nationaux.

**M. le président.** La parole est à M. André Chassaing.

**M. André Chassaigne.** J'ai écouté les différentes interventions, notamment celle de Mme la rapporteure. J'ai été surpris lorsque vous avez dit que l'article 3 était en quelque sorte miraculeux parce qu'il introduisait dans le code de l'éducation l'éducation au développement durable. Je suis surpris : j'étais principal de collège jusqu'en 2002 et je sais que depuis plusieurs années, nous avons inscrit ce sujet comme relevant d'une éducation transversale.

J'ai donc voulu vérifier. En 1977, une circulaire donne naissance à l'éducation à l'environnement en France. Il y a ensuite une montée en charge avec l'éducation à l'environnement et au développement durable, en trois phases – en 2004, 2007 puis 2011. En 2013, c'est l'inscription dans le code de l'éducation. Après avoir cherché, j'ai trouvé l'article L. 312-19 du code de l'éducation. Il est très clair. Certes, les dispositions que vous proposez aujourd'hui sont plus précises ou du moins plus complètes, mais ne dites pas qu'introduire l'environnement dans le code de l'éducation est une véritable révolution !

Permettez-moi de vous lire l'article L. 312-19 : « L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique.

Elle permet la transmission et l'acquisition des connaissances et des savoirs relatifs à la nature, à la nécessité de préserver la biodiversité, à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Elle comporte également une sensibilisation à la réduction des déchets, au réemploi et au recyclage des produits et matériaux, ainsi qu'au geste de tri.

Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement technologique, professionnel, agricole et les centres de formation des apprentis veillent à favoriser la connaissance des techniques de mise en œuvre et de maintenance des énergies renouvelables, ainsi que des dispositifs d'efficacité énergétique, de réparation et de recyclage. »

Je conviens que votre rédaction est plus précise, mais, je le répète, évitez de nous expliquer qu'il s'agit d'une révolution copernicienne...

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** On n'a pas dit ça !

**M. André Chassaigne.** Si, vous l'avez dit, alors que l'éducation à l'environnement et au développement durable est déjà inscrite à l'article L. 312-19 du code de l'éducation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SOC.*)

**M. Hubert Wulfranc.** En même temps, il est président ! (*Sourires.*)

(*L'amendement n° 707 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements, n° 32 et 6658, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 32 de Mme Delphine Batho est défendu.

La parole est à M. Loïc Prud'homme, pour soutenir l'amendement n° 6658.

**M. Loïc Prud'homme.** Il vise à remplacer les termes « développement durable », qui figurent déjà dans le code de l'éducation comme le président Chassaigne vient de le rappeler, par les termes « bifurcation écologique ». La notion de « développement durable », contrairement à celle de « bifurcation écologique », ne met pas en avant le découplage entre la croissance du PIB et la consommation d'énergie et de ressources.

C'est un peu comme le projet de loi dit climat et résilience. Vous prétendez lutter contre le dérèglement climatique, mais le mot « résilience » montre que vous vous dites déjà que vous n'y changerez rien et qu'il faudra s'habituer à vivre avec.

La notion de bifurcation écologique promeut une écologie de l'utilité plutôt que l'idée de continuer à alimenter des besoins artificiels qui nous conduisent dans l'impasse climatique et environnementale dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Ça va être pratique d'expliquer tout ça à un gamin !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Avis défavorable. Les termes « développement durable » sont consacrés, en particulier au niveau international. Ils renvoient aux objectifs de développement durable, dont nous avons régulièrement parlé. Je crois qu'il est préférable de s'en tenir à ces termes plutôt qu'à ceux de « transition écologique » ou de « bifurcation écologique ». De fait, je ne sais pas ce qui serait enseigné si l'on inscrivait la « bifurcation écologique » dans les textes ; avec le développement durable, on sait ce qu'il en sera.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Je comprends l'idée, monsieur Prud'homme ; je peux même la trouver intéressante. Il y a la bifurcation et la transition. Cette dernière va dans un sens, la première se développe peut-être autrement... Nous pourrions en discuter pendant des heures. Il reste que le vocable « développement durable » a du sens car nous souhaitons nous « accrocher » aux dix-sept objectifs de développement durable, qui montrent la complexité du développement durable – notion bien plus large que celle d'environnement. En conséquence, je suis défavorable à ces amendements.

Je voudrais également répondre à M. Chassaigne. Oui, le développement durable figure depuis très longtemps dans le code de l'éducation. Simplement, nous donnons aujourd'hui à l'éducation au développement durable une importance inédite en l'inscrivant dans les objectifs du service public de l'éducation, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. C'est le grand apport de cet article 2.

(*Les amendements n° 32 et 6658, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

**M. le président.** L'amendement n° 6045 de Mme Barbara Bessot Ballot est défendu.

(*L'amendement n° 6045, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Sandrine Le Feu, pour soutenir l'amendement n° 492.

**Mme Sandrine Le Feur.** Cet amendement cher à ma collègue Élisabeth Toutut-Picard vise à insérer le mot « sanitaires » après le mot « environnementaux ». Je salue son travail au sujet de la santé environnementale.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Nous avons beaucoup parlé de santé environnementale en commission spéciale. Comme je l'ai indiqué au tout début, l'ajout de l'adjectif « sanitaires », *a fortiori* dans le contexte que nous connaissons, permet un éclairage supplémentaire par rapport aux enjeux du développement durable. Avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** C'est un point important. Pendant trop longtemps, on n'a pas suffisamment fait le lien entre santé et environnement. Mme Toutut-Picard, à qui je rends hommage, en a fait l'un de ses chevaux de bataille et elle a raison. En France, la santé était souvent appréciée en aval – on est malade, on se fait soigner – mais on ne réfléchissait pas assez à anticiper et à éviter de tomber malade ; eh bien, c'est pareil sur l'environnement, et ce que nous vivons avec la crise de la covid est malheureusement révélateur de l'influence des atteintes à l'environnement et à la biodiversité sur notre santé publique, mais aussi sur l'économie, dans sa dimension mondiale puisque le virus ne connaît pas les frontières.

Le fait d'ajouter l'aspect sanitaire à l'éducation à l'environnement et au développement durable me paraît, surtout au vu de l'actualité, nécessaire pour que tout le monde fasse bien ce lien et qu'on ne l'oublie plus à l'avenir, quand il faudra de nouveau mettre en place des politiques de préservation de la biodiversité.

*(L'amendement n° 492 est adopté.) (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

**M. le président.** L'amendement n° 5584 de Mme Annie Chapelier est défendu.

*(L'amendement n° 5584, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 50 de Mme Delphine Batho est défendu.

*(L'amendement n° 50, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Florence Provendier, pour soutenir l'amendement n° 3972.

**Mme Florence Provendier.** Madame la rapporteure, en lieu et place de votre liste à la Prévert, je vous propose trois lettres, ODD, et vous couvrirez l'intégralité des sujets abordés par mes collègues dans leurs amendements.

Si je salue l'affirmation du rôle fondamental et continu de l'éducation au développement durable de l'école primaire au lycée portée par cet article, il est indispensable de considérer le développement durable dans toutes ses composantes, sociales, écologiques, économiques. Les objectifs de développement durable – ODD – nous donnent justement la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux

auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, mais également au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, etc.

Tout est lié ; il serait vain de ne prendre en compte que les aspects de développement durable et d'environnement sans intégrer les conséquences des autres paramètres qui contribuent à l'équilibre global de la planète. D'ores et déjà, près de 700 établissements scolaires sont labellisés éco-école, et ce programme accompagne la communauté scolaire qui s'engage pour la réalisation des ODD.

L'ambition de cet amendement est d'éduquer au développement durable de façon globale grâce aux ODD, étant entendu, madame la ministre, que les ODD font bien partie du périmètre de votre ministère.

Pour moi, les ODD sont véritablement au-dessus du développement durable. Comment envisager l'écologie si l'on ne prend pas en compte l'égalité des genres, l'éducation ? La France a pris un engagement à l'échéance de 2030 ; il serait dommage de passer à côté.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** J'ai moi-même fait référence aux ODD quand j'ai dit qu'il ne fallait pas changer ou dégrader l'intitulé de cet article 2 et bien évoquer le développement durable, parce qu'il renvoie justement aux ODD qui sont des objectifs planétaires et pas seulement français. C'est l'enjeu de cet élargissement dans le code de l'éducation, en étant aux niveaux à la fois du primaire et du secondaire. Pour moi, la référence aux ODD est très claire lorsqu'on élargit l'enjeu de l'éducation au développement durable dans le code de l'éducation. L'engagement des enseignants, de la communauté éducative est déjà très fort. Je considère donc que l'amendement est satisfait et en demande le retrait. *(M. Sylvain Maillard applaudit.)*

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Même avis. Je suis heureuse que l'on parle de plus en plus des ODD, que l'on rappelle qu'ils sont dix-sept, qu'on les énumère le plus régulièrement possible et qu'on puisse montrer, par leur biais, à quel point tous les aspects de nos vies sont imbriqués pour le développement durable. Si j'ai donné un avis défavorable aux amendements qui voulaient changer l'intitulé de cette éducation, c'est justement parce que le développement durable intègre les ODD. Il faut le redire, et cela figurera au compte rendu de nos débats : c'est une évidence que les ODD font partie de l'éducation au développement durable et en sont le pilier. Pour moi, votre amendement est satisfait.

**M. le président.** La parole est à M. Jimmy Pahun.

**M. Jimmy Pahun.** Je trouve que c'est un très bon amendement. Nous apprendre ces ODD, tout le travail autour des Accords de Paris, est quelque chose de bien. Pour tout vous dire, je n'en connais qu'un, l'ODD 14 sur l'environnement maritime, et je le connais parce que le 14 était le numéro de course d'Éric Tabarly. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.)*

Si on apprenait les ODD à nos enfants à l'école, ce serait une très bonne chose. Je voterai cet amendement avec bonheur. *(Mêmes mouvements.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Florence Provendier.

**Mme Florence Provendier.** Nous n'avons pas tout à fait la même perception. Je pense que c'est fondamental. Je respecte infiniment l'avancée consistant à placer le développement durable là où nous le plaçons dans le texte, mais pour moi, le développement durable n'est qu'une part d'un tout. Vous avez dit, madame la ministre, que les ODD étaient un pilier du développement durable. Je pense que le développement durable est un pilier des ODD : il y a le côté océan, évoqué par notre collègue Pahun, le côté nutrition, le côté climat... Pourquoi se priver de voir grand, d'autant que nous avons signé cet engagement ? Je maintiens mon amendement.

*(L'amendement n° 3972 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Danièle Cazarian, pour soutenir l'amendement n° 6017.

**Mme Danièle Cazarian.** Cet amendement a pour objectif de prolonger l'éducation aux enjeux environnementaux dans l'enseignement supérieur. Ces enseignements seraient adaptés au cursus de chaque étudiant et auraient vocation à approfondir ce qui a été étudié dans le cursus scolaire. Ainsi, chaque étudiant aurait à la fin de son cursus une conscience des enjeux environnementaux attachés à son futur secteur professionnel.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Vous avez raison, il faut élargir le champ de cet article à l'enseignement supérieur. Je défendrai un amendement n° 4598 après l'article 2 qui est un peu plus précis ; je demande donc le retrait de votre amendement au profit du mien, qui satisfait votre souhait légitime.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Demande de retrait, pour les mêmes raisons. Je crois important d'intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'enseignement supérieur, mais l'article 2 ne renvoie pas à cet enseignement. L'amendement qui vient plus loin répond à votre préoccupation.

*(L'amendement n° 6017 est retiré.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements, n° 3198 et 3577, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir l'amendement n° 3198.

**M. Michel Castellani.** C'est une bonne chose de former du mieux possible les enfants, de les sensibiliser, au fond, à l'immense enjeu de leur propre avenir, puisque malheureusement l'optimisme de la génération des Trente Glorieuses est fini et, je crois, pour longtemps. Rien de mieux, donc, que d'enraciner cet enseignement dans le cadre concret du vécu. C'est l'objectif de cet amendement.

Je m'empresse de dire que cela ne doit pas être au détriment d'un enseignement plus profond dont l'enjeu est redoutable : il n'y a pas d'équilibre de l'emploi, des finances publiques, de la vie sociale sans croissance, et le débat de fond du moment est de savoir comment assurer une croissance durable dans un univers clos, limité et de plus en plus agressé par la croissance démographique. Quand nous proposons cet amendement qui vise à donner du concret aux étudiants de tous niveaux et aux enfants, ce n'est pas au détriment des questions fondamentales qui se posent aujourd'hui à chacun d'entre nous.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Dufrière, pour soutenir l'amendement n° 3577.

**M. Jean-Paul Dufrière.** Chaque mot compte et cet amendement proposé par Gabriel Serville, député de Guyane, vise à préciser que l'éducation à l'environnement et au développement durable visée au nouvel article L.121-8 du code de l'éducation est adaptée à chaque territoire. En effet, les enjeux du développement durable, s'ils comportent une approche globale évidente, sont fortement territorialisés, qui plus est dans un pays comme la France, qui s'étend sur quatre continents. Parce que l'on ne peut pas traiter l'éducation à l'environnement et au développement durable de la même façon en Guyane et en Seine-Saint-Denis ou dans l'Allier, il apparaît nécessaire d'adapter les contenus des enseignements à la réalité de chaque territoire.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** De toute évidence, l'éducation à l'environnement et au développement durable prendra en compte les territoires dans lesquels elle sera délivrée, ne serait-ce que parce qu'elle s'appuiera sur des enseignements pratiques, notamment en extérieur, et pas seulement sur des enseignements théoriques. Elle s'appuiera sur les réalités concrètes des territoires et sur les pratiques déjà développées par les enseignants. Les amendements sont satisfaisants. Je demande leur retrait ; à défaut, mon avis sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Je partage votre conviction, monsieur Castellani, monsieur Dufrière, qu'il faut profiter des richesses locales pour construire des projets qui ouvrent la pensée et la curiosité des élèves. La meilleure éducation à l'environnement et au développement durable est celle qui leur permet de toucher la terre avec leurs doigts, de sentir la nature, de comprendre les choses. Par définition, elle fera l'objet d'une déclinaison locale. On ne peut qu'être favorable à cette approche, qui est d'ailleurs celle par laquelle les enfants apprennent le mieux. Les enseignements qui l'adoptent sont souvent ceux dont ils se souviennent.

Reste que la vocation même de l'éducation à l'environnement et au développement durable est de « penser global ». Il serait donc limitatif de la restreindre aux spécificités naturelles et géographiques des territoires. C'est la raison pour laquelle j'é mets un avis défavorable sur ces amendements, bien que j'en comprenne l'esprit et partage l'approche de leurs auteurs.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Castellani.

**M. Michel Castellani.** J'ai bien souligné dans mon intervention que les exemples locaux ne constituaient qu'un pan de l'éducation à l'environnement et au développement durable et que le développement durable concernait, par définition, l'ensemble de l'humanité ou, pour le dire autrement, les rapports entre l'humanité et le milieu naturel. Notre amendement ne se veut évidemment aucunement restrictif.

**M. le président.** La parole est à M. André Chassaigne.

**M. André Chassaigne.** Je partage les idées que vous venez de développer, madame la ministre, mais j'ai mal saisi votre conclusion. Par notre amendement, nous proposons d'adapter cet enseignement à chaque territoire. Or, à

moins d'avoir mal compris, il m'a semblé que vous disiez également que l'éducation à l'environnement et au développement durable devait s'adapter aux situations locales.

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Non !

**M. André Chassaing.** J'aurai donc mal compris... Je m'étonnais de retrouver dans votre argumentation l'objet même de notre amendement, qui vise à substituer aux mots « et à chaque spécialisation » les mots « à chaque spécialisation et à chaque territoire ».

**M. Jean-Paul Dufregne.** Un mot, un seul mot ! Et ça va mieux en le disant !

*(Les amendements n° 3198 et 3577, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

### **Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt-deux heures trente-cinq, est reprise à vingt-deux heures quarante-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

L'amendement n° 31 de Mme Delphine Batho est défendu.

*(L'amendement n° 31, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 2318 rectifié de Mme la rapporteure est rédactionnel.

*(L'amendement n° 2318 rectifié, accepté par le Gouvernement, est adopté ; en conséquence, l'amendement n° 1383 tombe.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Sandrine Le Feur, pour soutenir l'amendement n° 539.

**Mme Sandrine Le Feur.** Cet amendement de mon collègue Loïc Dombrevail vise à intégrer la thématique du respect du vivant dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Ce sujet est extrêmement important et, vous le savez, je partage nombre des combats menés par Loïc Dombrevail. Toutefois, en cohérence avec les propos que j'ai tenus tout à l'heure en préambule à l'examen de l'article 2, lorsque j'ai énuméré les différents sujets que les uns et les autres souhaiteraient voir traités par l'éducation à l'environnement et au développement durable, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Il est vrai que nous ne souhaitons pas alourdir inutilement le code de l'éducation en y inscrivant la liste des thématiques couvertes par l'éducation à l'environnement et au développement durable. En outre, la notion de respect du vivant fait bel et bien partie des thèmes abordés par cet enseignement. L'amendement n'ajouterait donc pas réellement de dimension nouvelle. Néanmoins, à la faveur d'un changement d'époque, cette notion fait actuellement l'objet de nombreuses réflexions.

Je comprends l'intention de Loïc Dombrevail, qui la met en avant depuis longtemps. Je m'en remets donc moi aussi à la sagesse de l'Assemblée.

*(L'amendement n° 539 est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 63 et 805.

La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 63.

**M. Martial Saddier.** Madame la ministre, il est l'heure de l'exception que vous avez évoquée tout à l'heure lorsque vous avez indiqué que vous émettriez un avis défavorable sur tous les amendements « sauf exception ».

Je prends un exemple que vous connaissez bien, celui du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve. Je rappelle que le Conseil de l'État – ce n'est pas moi qui l'ai écrit – a salué l'innovation et les efforts faits dans la vallée pour améliorer la qualité de l'air et donc du climat.

Le présent amendement vise à inscrire dans la loi la notion de sobriété numérique. En effet, depuis le début de nos débats en commission spéciale et dans l'hémicycle, nous avons évoqué l'effort et l'engagement que devaient consentir les particuliers, les entreprises – chefs d'entreprise ou salariés –, les agriculteurs et tant d'autres. Je pourrais quasiment épuiser le temps de parole du groupe LR pour les citer tous – cela vous ferait peut-être plaisir mais Jean-Marie Sermier en serait mécontent ; je m'arrêterai donc là.

En tout cas, après dix ans d'engagement notamment dans les plans de protection de l'atmosphère, on s'aperçoit qu'il y a un secteur sur lequel nous n'avons pas de prise : le secteur numérique. La commande par voie numérique, en particulier, fait débat. S'agissant du PPA de la vallée de l'Arve, alors que nous avons demandé des efforts à tout le monde et obtenu des résultats fantastiques, soulignés par le Conseil d'État, nous avons découvert que 1 000 camionnettes « Euro 0 » circulaient encore pour livrer les colis commandés par voie numérique.

**M. Jean-Marie Sermier.** Incroyable !

**M. Martial Saddier.** Nous pensons donc qu'il est impératif d'inscrire dans la loi l'objectif de faire contribuer le numérique à l'effort pour le climat. C'est l'objet du présent amendement.

**M. Erwan Balanant.** Très bien !

**M. Jean-Paul Dufregne.** Avec la 5G, ce n'est pas sûr qu'on y parvienne...

**M. le président.** L'amendement n° 805 de M. Pierre Vatin est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements identiques ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Je partage évidemment votre préoccupation. En commission spéciale, nous avons introduit un nouvel alinéa à l'article 1<sup>er</sup> : « Cette formation comporte une sensibilisation à l'impact environnemental du numérique ainsi qu'un volet relatif à la sobriété numérique. » Cela répond pleinement à votre demande, qui est légitime. Je considère que votre amendement est satisfait et j'en demande donc le retrait.



**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** La sobriété numérique fait évidemment partie des enjeux du développement durable ; il n'est donc pas nécessaire de la mentionner explicitement ici. En revanche, il me paraissait tout à fait nécessaire qu'elle soit incluse dans les enseignements relatifs au numérique, et c'est pourquoi la commission spéciale a précisé que ceux-ci doivent comporter « une sensibilisation à l'impact environnemental du numérique ainsi qu'un volet relatif à la sobriété numérique ». Je vous invite donc à retirer votre amendement ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 63 et 805 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Leseul, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 3428.

**M. Gérard Leseul.** Si vous me le permettez, je défendrai en même temps le n<sup>o</sup> 3429, afin d'être sobre dans la consommation du temps de parole.

J'ai bien écouté le président Chassaing tout à l'heure. Même s'il reconnaît que l'article 2 améliore le code de l'éducation, il reste deux notions qui ne figurent ni dans l'ancienne ni dans la nouvelle version : celle de limites planétaires et celle d'économie sociale et solidaire. Vous pourriez les ajouter à votre liste, madame la rapporteure, car elles sont essentielles ; il conviendrait de les introduire à un moment ou à un autre dans le texte.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Je crois que les notions que vous évoquez sont bel et bien intégrées dans « l'éducation au développement durable », que nous inscrivons dans le périmètre de l'enseignement non seulement élémentaire mais aussi secondaire. Je considère que votre amendement est satisfait. Mon avis est donc défavorable, comme en commission spéciale.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 3428, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Éric Alauzet, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 2332 rectifié.

**M. Éric Alauzet.** Deux considérants le motivent.

Le premier est d'ordre général : l'éducation et l'information sont essentielles – je n'ai pas besoin de vous convaincre à ce sujet – pour engager la transformation culturelle planétaire qui a déjà commencé mais qu'il faut approfondir. Il est capital de les encourager ; c'est ainsi que les mesures d'accompagnement diverses et variées que nous prévoyons dans les autres articles – réglementations, aides financières ou taxes – seront mieux comprises.

Le second est plus précis : l'amendement vise à ajouter aux notions de climat et de biodiversité celles de « ressources » et de « santé ». Il s'agit de rédiger la loi de la manière la plus exhaustive mais aussi la plus concise possible. En 1992, des conventions internationales ont consacré les notions de climat et de biodiversité. Depuis lors, les questions environnementales ont connu une maturation globale et leur champ s'est étendu. La santé ayant été intégrée par l'adoption d'un amendement précédent, on peut considérer que la question est réglée. En revanche, il me semble indispensable d'ajouter

la question des ressources, de leur épuisement et des conséquences de leur usage en matière de pollution, car elle n'est pas comprise dans les autres notions mentionnées.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Vous l'avez souligné vous-même, s'agissant de la santé, nous avons adopté l'amendement de notre collègue Elisabeth Toutut-Picard, qui a permis d'introduire les enjeux sanitaires. Quoi qu'il en soit, la question de la santé était déjà pleinement intégrée dans le texte.

Concernant les ressources, nous considérons que l'éducation au développement durable comprendra bien évidemment les enjeux de biodiversité, que nous avons explicités en commission spéciale, mais aussi ceux liés à la consommation des ressources naturelles.

Votre amendement est donc satisfait ; j'en demande le retrait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Je pense moi aussi que votre demande est satisfaite, pour les raisons exposées par Mme la rapporteure : la santé a été intégrée grâce à l'amendement de Mme Toutut-Picard ; quant aux ressources, nous les incluons pleinement lorsque nous mentionnons « la préservation de la biodiversité » et « le développement durable ». Les précisions que vous proposez me semblent redondantes et inutiles. Je vous invite donc moi aussi à retirer votre amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Éric Alauzet.

**M. Éric Alauzet.** Je ne suis pas totalement convaincu. Par exemple, la question des terres rares et des métaux lourds ne relève ni de la lutte contre le réchauffement climatique – au contraire du pétrole et des énergies fossiles – ni de la préservation de la biodiversité. Il y a donc un manque, et je maintiens mon amendement.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 2332 rectifié n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Lainé, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 5405.

**M. Fabien Lainé.** Il vise également à élargir les contenus éducatifs, cette fois aux notions de « consommation responsable » et de « réparation », là encore en cohérence avec l'esprit du texte. Je pense que nous sommes d'accord sur ce sujet.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Deux réponses, monsieur le député. D'une part, nous considérons que l'éducation au développement durable recouvre bien les enjeux de consommation responsable. D'autre part, si pour vous la réparation désigne l'apprentissage de savoir-faire et leur mise en pratique, votre demande est satisfaite, car nous avons adopté en commission l'amendement de Sylvie Charrière qui fait explicitement référence aux « savoir-faire ». Ceux-ci englobent largement les enjeux de réparation que vous évoquez. Je demande le retrait de l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Nous avons beaucoup parlé tout à l'heure des objectifs de développement durable et du fait que l'éducation à l'environnement et au dévelop-

pement durable s'appuyait sur eux. L'ODD 12 est ainsi intitulé : « Établir des modes de consommation et de production durables ». Il répond donc bien à la problématique que vous énoncez. Votre amendement est satisfait ; je vous suggère de le retirer.

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Lainé.

**M. Fabien Lainé.** Vous m'avez convaincu, madame la ministre et madame la rapporteure. Je le retire.

*(L'amendement n° 5405 est retiré.)*

**M. le président.** L'amendement n° 35 de Mme Delphine Batho est défendu.

*(L'amendement n° 35, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 3429 et 3521.

L'amendement n° 3429 de M. Gérard Leseul a été défendu.

La parole est à M. Jean-Marie Sermier, pour soutenir l'amendement n° 3521.

**M. Jean-Marie Sermier.** L'article 2 est important puisqu'il s'agit de transmettre aux générations qui nous succèdent le souci de préserver la planète. Tout à l'heure, Martial Saddier évoquait la sobriété numérique, exigence qui doit s'adresser aux jeunes générations ; il avait raison. Quant au présent amendement, déposé par mon collègue Stéphane Viry, il vise à introduire dans le texte les principes de l'économie sociale et solidaire, afin que ce savoir soit lui aussi transmis aux jeunes générations. Cela nous semble essentiel.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements identiques ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Là encore, je crois que l'économie sociale et solidaire est pleinement intégrée dans l'éducation au développement durable, car ces différents enjeux sont indissociables. Il n'est pas nécessaire de tous les mentionner explicitement. L'amendement étant satisfait, j'en demande le retrait.

*(Les amendements identiques n° 3429 et 3521, repoussés par le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** L'amendement n° 2851 de Mme Valérie Petit est défendu.

*(L'amendement n° 2851, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Maina Sage, pour soutenir l'amendement n° 2572.

**Mme Maina Sage.** Il vise à introduire le concept d'éco-citoyenneté. Il fait d'ailleurs écho au titre même du projet de loi. Rappelez-vous, au cours de l'examen du projet de loi constitutionnelle complétant l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution et relatif à la préservation de l'environnement, j'avais déposé un amendement afin d'introduire au cœur même de la Constitution l'objectif de résilience de nos territoires, qui me paraît vraiment essentiel. Je suis donc ravie que le titre du projet de loi ait intégré cette notion de résilience.

J'ai entendu tout à l'heure madame la rapporteure énumérer toutes les propositions qui sont faites et en l'écoutant, je me suis dit : « Madame la ministre, on vous a rédigé le décret ! » *(Mme la ministre rit.)*

N'ayant pas pu être présente en commission spéciale, je tiens à vous remercier d'avoir accepté d'introduire la notion de biodiversité « terrestre et marine », à laquelle nous sommes très attachés. Vous avez également accepté l'amendement de notre collègue Justine Benin, qui a permis de mentionner les territoires d'outre-mer.

En l'espèce, il s'agit d'aider nos enfants à comprendre notre objectif de construire une société solidaire – il me semble essentiel d'introduire cette notion de solidarité dans le texte. Les valeurs que nous allons leur transmettre par l'éducation au développement durable doivent leur permettre de comprendre les enjeux non seulement de leur propre territoire mais aussi de l'ensemble du territoire national, et même planétaire. En effet, l'enjeu climatique est aussi un enjeu universel, et nous devons inculquer cette solidarité dès le plus jeune âge.

Il faudrait introduire à un endroit du texte, ou dans le décret, le concept d'éco-citoyenneté, qui correspond à une valeur fondamentale. C'est pourquoi j'ai tenu à défendre cet amendement, même si j'ai bien compris vos positions.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Je vous remercie d'avoir rappelé les précisions importantes que nous avons apportées, en commission et en séance, pour prendre en considération les spécificités des outre-mer. Quant à l'éco-citoyenneté, elle est déjà incluse dans la notion de citoyenneté. Selon moi, votre amendement est satisfait.

Vous souhaitez la construction d'une société solidaire et résiliente, ce dernier terme faisant partie du titre du projet de loi. Sans rechercher une portée normative, vous lancez un appel pour que l'éducation à l'environnement et au développement durable y concoure, ce que le présent texte vise aussi. Je considère votre amendement comme un amendement d'appel et vous invite à le retirer.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Je vous remercie, madame Sage, de nous aider à préparer les décrets, car toutes les contributions sont bonnes à prendre !

Votre amendement vise à remplacer le terme « citoyen » par « éco-citoyen » dans la phrase qui porte sur la préparation des élèves à l'exercice de leurs responsabilités de citoyen, et à introduire l'objectif d'une « société résiliente et solidaire ». Bien évidemment, je partage le vœu que nous soyons tous éco-citoyens et éco-citoyennes, et que nous visions ensemble l'objectif d'une société plus résiliente et plus solidaire. Cependant, l'article 2 est consacré spécifiquement à l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre scolaire ; la formation scolaire a vocation à contribuer à cet objectif, mais la transformation de la société dans son ensemble est une question beaucoup plus vaste, qui ne relève pas seulement de cet article. Autrement dit, on ne devrait pas réduire les choses en s'intéressant uniquement à l'article 2. C'est pourquoi je vous invite à retirer votre amendement, sinon j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Maina Sage.

**Mme Maina Sage.** Je vous remercie pour vos réponses. Vous avez raison, le travail à accomplir ne relève pas uniquement de l'éducation. J'ai d'ailleurs pensé, à la lecture du projet de loi, que l'article 2 devrait figurer à la première place. Les valeurs que nous souhaitons transmettre devraient être mentionnées, aux côtés d'autres grands principes, dans un socle introductif à ce grand texte, dans un article chapeau fédérateur.

**M. Jean-Marie Sermier.** Bravo !

**Mme Maina Sage.** Cela aurait également permis de définir le concept de société résiliente, ce qui est l'autre message délivré par cet amendement, qui peut, effectivement, être considéré comme un amendement d'appel. Espérons que la navette parlementaire permettra d'aboutir à une rédaction en ce sens. Je le retire.

*(L'amendement n° 2572 est retiré.)*

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Garot, pour soutenir l'amendement n° 3362.

**M. Guillaume Garot.** L'article 2 est utile, bien sûr, mais il est aussi insuffisant, en l'état actuel de sa rédaction.

Mme la ministre et Mme la rapporteure nous demandent de ne pas préciser le champ du développement durable, du moins de ce qu'il convient d'enseigner au titre du développement durable, car le concept est en lui-même suffisamment englobant. Or je sais d'expérience que le législateur a intérêt, en matière d'éducation, à être très précis sur ce qu'il souhaite.

En 2014, dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture – André Chassaigne s'en souvient sans doute –, nous avions voté pour « l'éducation à l'alimentation » ; tout le monde était pour. Je regrette qu'à l'époque, nous n'ayons pas suffisamment détaillé ce que nous voulions, car cet enseignement n'a pas été considéré comme obligatoire par le ministère de l'éducation nationale, et l'éducation à l'alimentation a été dispensée dans certains niveaux, mais pas dans d'autres, dans certains établissements au titre du projet pédagogique, mais pas dans d'autres. Bref, on a perdu du temps.

Si nous voulons faire œuvre utile, il faut être beaucoup plus précis sur ce que nous souhaitons en matière d'éducation au développement durable. J'aurais d'ailleurs apprécié que M. le ministre de l'éducation nationale soit présent ici ce soir, pour entendre ce que les députés souhaitent à ce sujet.

Nous devrions d'une part préciser que nous voulons que cet enseignement soit réellement obligatoire et non pas optionnel, d'autre part définir ce que nous souhaitons voir figurer à l'intérieur de cette grande catégorie qu'est le développement durable. Pour ma part, je plaide pour que l'éducation à l'alimentation soit enseignée de la maternelle jusqu'au lycée, car les enjeux en la matière sont à la fois historiques, géographiques, sociaux, économiques, culturels et patrimoniaux.

Si nous n'écrivons pas tout cela, nous passerons malheureusement à côté des objectifs que nous entendons atteindre. J'invite donc le législateur à être aussi précis que possible, pour obtenir un résultat effectif. Vous disiez, madame la rapporteure, que c'est une liste à la Prévert, mais nous avons intérêt à entrer dans le détail, car c'est de cette manière que l'on parviendra à emmener tout le monde, à commencer par le ministère de l'éducation nationale.

**M. Dominique Potier.** ...sur le chemin de l'école !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** L'implication et l'engagement du ministre de l'éducation nationale ne font aucun doute, et vous comprendrez qu'il ne puisse être présent ce soir, au regard des annonces faites par le Président de la République. Cela n'enlève rien à son engagement en la matière, ni à celui du Gouvernement et de la majorité.

J'en viens aux questions que vous évoquez. L'article L. 121-4-1 du code de l'éducation mentionne « l'éducation à la santé » et l'alimentation en fait partie. S'agissant du gaspillage alimentaire, question connexe mais essentielle, le texte vise à étendre le champ de l'éducation au développement durable, dont fait partie le gaspillage alimentaire. Il suffit de se rendre dans n'importe quelle cantine scolaire pour constater l'engagement des élus locaux, notamment des maires, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, et observer les différents dispositifs mis en place dans les écoles. Cet enjeu est déjà pris en considération et sera clairement réaffirmé. En tout cas, votre amendement est satisfait par le code de l'éducation actuel et par le présent texte. J'en demande le retrait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Si les choses ont sans doute eu du mal à démarrer en 2014, elles ont beaucoup évolué depuis lors. L'éducation à l'alimentation est désormais pleinement intégrée dans les programmes de l'éducation nationale. Elle arrive notamment au troisième rang des actions conduites par les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, dont nous reparlons en examinant l'article 3 ; elle fait l'objet de la création de supports pédagogiques nationaux à tous les niveaux, du primaire à la terminale.

De plus, je rappelle que l'article 2 a pour objet d'intégrer l'éducation au développement durable dans les objectifs fondamentaux de l'éducation nationale, ce qui renforcera l'intérêt pour cette question. Votre amendement est donc satisfait.

Je suis très heureuse de constater que les choses ont beaucoup évolué en matière d'éducation à l'alimentation depuis 2014, même si je ne doutais pas que tel serait le cas. De la même manière, la protection de l'environnement et, de manière générale, le développement durable étaient encore presque inconnus il y a quelques années ; ils sont désormais pris en compte partout, et c'est tant mieux.

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Garot.

**M. Guillaume Garot.** Madame la ministre, madame la rapporteure, je crains que vous ne fassiez preuve d'une forme de naïveté. Si nous ne précisons pas les choses, l'enseignement restera optionnel ou fera seulement l'objet du projet pédagogique d'établissement. Si nous voulons vraiment faire œuvre utile pour le développement durable, il faut écrire noir sur blanc ce que nous voulons en matière d'éducation au développement durable.

Beaucoup de propositions passionnantes ont été faites ce soir, mais, à chaque fois, d'un revers de la main, vous dites « non, on ne prend pas », « non, cela ne nous intéresse pas » ou bien « c'est satisfait ». Cela ne fait guère avancer le débat !

S'agissant de l'éducation nationale et de ce que nous souhaitons voir figurer dans les programmes, le législateur est fondé à dire précisément ce qu'il attend, faute de quoi nous perdrons beaucoup de temps et d'efficacité, alors que l'éducation au développement durable, dans toutes ses occur-

rences, est un levier fondamental pour lutter contre le changement climatique, pour modifier les comportements et éveiller les consciences. En étant trop généralistes et trop naïfs, vous vous privez de ce levier et nous allons perdre des années précieuses.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Perea.

**M. Alain Perea.** Sans aller entièrement dans le sens de monsieur Garot, je considère que la question se pose : soit nous nous en tenons à des thèmes généraux et renvoyons les modalités à un décret établi par des professionnels de l'enseignement et de l'éducation nationale, soit nous précisons un certain nombre de choses.

Or nous venons d'adopter un amendement au seul motif que le député qui le soutenait était un spécialiste du sujet.

**M. Thierry Benoit.** Qui plus est, en son absence !

**M. Alain Perea.** Mais nous sommes tous des spécialistes du sujet !

**M. Jean-Marie Sermier.** Exactement !

**M. Alain Perea.** Nous sommes au milieu du gué et ce n'est pas normal : soit nous allons dans le sens de monsieur Garot, soit nous nous en tenons à la position du groupe majoritaire et l'amendement adopté devra être supprimé en deuxième lecture.

**M. Jean-Marie Sermier.** Quel courage !

**M. Thierry Benoit.** Excellent !

*(L'amendement n° 3362 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de cinq amendements identiques, n°s 784, 1006, 1071, 1124 et 4528.

L'amendement n° 784 de M. Pierre Vatin est défendu.

La parole est à Mme Emmanuelle Anthoine, pour soutenir l'amendement n° 1006.

**Mme Emmanuelle Anthoine.** Comment inciter les plus jeunes à adopter des comportements vertueux en faveur de la nature et augmenter en même temps leur bien-être ? La végétalisation des établissements scolaires serait à cet égard un acte fort. Il s'agit ainsi d'offrir un support pratique aux enseignements théoriques.

Expérimentés à Paris, Lyon et Grenoble, les projets qui visent à végétaliser le bâti se limitent, la plupart du temps, aux cours d'école. L'extension de la végétalisation des établissements scolaires à l'échelle nationale et pour l'ensemble du bâti scolaire répondrait à un réel besoin d'éducation aux enjeux environnementaux. Outre qu'elle présenterait un véritable intérêt pédagogique, elle contribuerait à la résilience des villes face au changement climatique et permettrait d'offrir de nouveaux lieux à la population et aux élèves pour se rafraîchir pendant les périodes caniculaires.

C'est pourquoi l'État doit accompagner la végétalisation des établissements scolaires. L'éducation des jeunes au vert ne peut se faire derrière un écran ; il est nécessaire de replacer la nature au cœur des établissements scolaires.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir l'amendement n° 1071.

**M. Michel Castellani.** Par cet amendement identique, mon collègue Paul-André Colombani propose de végétaliser les établissements scolaires, notamment pour offrir un support pratique aux enseignements théoriques.

**M. le président.** L'amendement n° 1124 de M. Michel Vialay est défendu.

La parole est à M. Jean-Marie Sermier, pour soutenir l'amendement n° 4528.

**M. Jean-Marie Sermier.** L'article 2 est important, puisqu'il s'agit de mobiliser les jeunes générations. Tout à l'heure, M. Saddier a rappelé que celles-ci sont directement touchées par le numérique. Par cet amendement, nous proposons de les sensibiliser à l'environnement et au développement durable grâce à la végétalisation du bâti scolaire, parce qu'il sera plus facile de les toucher à partir d'un support concret. Au-delà des objectifs de développement durable, nous leur montrerions ce que chacun peut faire à son niveau pour combattre le réchauffement climatique et améliorer la biodiversité. Si la mesure n'a pas vocation à révolutionner la politique de lutte contre le réchauffement climatique, elle aiderait du moins les jeunes à se fixer des enjeux écologiques concrets.

**M. Julien Dive.** Bravo !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces cinq amendements identiques ?

**Mme Aurora Bergé, rapporteure.** La végétalisation du bâti, en particulier du bâti scolaire, est importante, tant parce qu'elle nous aidera à respecter la trajectoire carbone que nous nous sommes fixée que parce qu'elle nous permettra de mettre en œuvre concrètement, au plus près des enfants, les principes que nous défendons. Au reste, il existe d'autres modalités d'action. Nous les avons évoquées. Je pense par exemple aux cantines scolaires, dont nous avons déjà parlé et auxquelles nous reviendrons dans un autre titre du projet de loi.

Ces modalités d'action sont nombreuses et, chacune étant essentielle, il n'y a pas lieu de nous focaliser sur l'une d'elles. Parce que la sensibilisation à l'alimentation ou la lutte contre le gaspillage importent autant que la végétalisation du bâti scolaire, le texte fixe un objectif large : l'éducation à l'environnement et au développement durable.

C'est pourquoi je demande le retrait des amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Voilà deux fois, monsieur Sermier, que vous soulignez l'importance de l'article 2. Si celui-ci est aussi important, pourquoi avoir déposé un amendement tendant à le supprimer ?

**M. Raphaël Schellenberger.** Ce n'est pas parce qu'il est important qu'il est bien écrit !

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Les projets relatifs à la végétalisation du bâti scolaire sont très intéressants. L'État les soutient d'ailleurs de plusieurs manières. Le ministère de l'éducation nationale a créé une cellule de conseil sur le bâti scolaire, qui intervient auprès des collectivités, en leur montrant comment végétaliser les bâtiments qu'elles rénovent. Par ailleurs, dans le plan de relance, 4 milliards sont consacrés à la rénovation thermique des bâtiments, dont les bâtiments scolaires.

Mais pourquoi faudrait-il que l'article 2 ne mentionne qu'un type de projet ? Il existe des centaines d'actions concrètes qui permettent de sensibiliser les jeunes au développement durable. Ainsi, à Paris, plusieurs écoles possèdent une cour oasis, projet qui fonctionne très bien. Dans d'autres écoles, on trouve une ruche,...

**M. Jean-Marie Sermier.** Vous avez raison !

**Mme Barbara Pompili, ministre.** ...un petit étang ou des chèvres, qui broutent sous les yeux des enfants. Toutes ces initiatives peuvent sensibiliser les élèves au développement durable, et je ne vois aucune raison d'en favoriser une plutôt qu'une autre.

Je vous suggère donc de retirer ces amendements. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

**M. Jean-Louis Bricout.** Je suis sensible à cette problématique. Notre amendement n° 3431 portant article additionnel après l'article 2 n'est pas sans rapport avec celui-ci.

Dans ma circonscription, j'ai organisé un concours sur le thème « Dessine-moi ta cour de récréation ». Le sujet n'est pas sans importance. Dans la ruralité – comme partout, d'ailleurs –, les cours de récréation bitumées n'invitent pas à l'apaisement.

Par ce concours, nous cherchons non seulement à sensibiliser les élèves à l'environnement, mais aussi à les faire bénéficier d'une méthode éducative. Vous seriez surpris de voir ce qu'ils réussissent à produire. Dans un état d'esprit coconstructif, nous les invitons à constituer dans leur établissement un groupe de travail. Celui-ci peut correspondre à une classe, mais on peut aussi y associer des parents d'élèves, voire des grands-parents.

Ce groupe prépare le sujet et définit des objectifs, en termes de végétalisation. Parfois, il s'agit de créer de l'ombre, dont on profitera par temps de canicule, mais la végétation a aussi une fonction d'apaisement. Au-delà de ces enjeux, nous amenons les élèves à conduire et à défendre un projet, en réalisant, les uns, une maquette, d'autres, une vidéo. Après quoi ils vont le défendre devant le conseil municipal. Les enjeux sont multiples : défense de l'environnement, action caritative, création d'un espace non genré – qui change de l'éternel terrain de football qu'on trouve au cœur de presque toutes les cours de récréation.

Le sujet, je l'ai dit, est loin d'être anodin et je vous invite à vous y intéresser, car il permet aux élèves de s'apaiser, avant de suivre des cours plus académiques, et de vivre dans un cadre plus agréable.

**M. Guillaume Garot.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Sermier.

**M. Jean-Marie Sermier.** Je vous confirme, madame la ministre, que l'article 2 est important, car il vise à sensibiliser les jeunes générations au problème du réchauffement climatique et aux enjeux environnementaux. Pourquoi notre groupe a-t-il déposé des amendements tendant à le supprimer ? Parce que nous le jugeons mal rédigé. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) C'est pourquoi nous essayons de vous aider.

Dès lors que la majorité a décidé de maintenir cet article mal rédigé, nous tentons de l'améliorer, en vous expliquant qu'il faut prendre des mesures techniques et être proches des jeunes. Je suis d'accord avec vous quand vous proposez d'installer des ruches sur le toit des établissements scolaires. Quand j'étais maire de Dole, nous en avons placé au-dessus de la salle des fêtes de la commune ; grâce à elles, nous pouvions expliquer comment agir en faveur de la biodiversité. Si nous proposons de végétaliser le bâti scolaire, c'est pour que les jeunes s'approprient le problème.

**M. Raphaël Schellenberger.** Autrement qu'avec des pots de fleurs !

**M. Jean-Marie Sermier.** Loin de trahir la moindre défiance, nos amendements sont au contraire des amendements de confiance.

**Un député du groupe LaREM.** C'est flagrant !

**M. le président.** La parole est à M. Hubert Wulfranc.

**M. Hubert Wulfranc.** Loin de nous l'idée que l'article 2 serait superflu. J'estime toutefois – en accord, je l'espère, avec le président de mon groupe – qu'il convient de ne pas être trop bavard. Faisons confiance aux enseignants et aux équipes éducatives...

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Voilà !

**M. Hubert Wulfranc.** ...au lieu de nous immiscer dans la vie scolaire, dans la pédagogie ou dans l'organisation des séquences éducatives qui sont déployées sur le terrain.

Si nous devons formuler un vœu, ce serait que la transversalité de l'éducation à l'environnement et au développement durable se décline concrètement sur le terrain. Pour des enseignants, il est déjà lourd de passer dix-huit heures par semaine au collège et, parce que je suis loin d'être un affreux réactionnaire, je ne minimise pas les difficultés qu'ils rencontrent pour boucler le programme dans les disciplines de base. Dès lors, il ne leur sera pas aisé de réunir toutes les conditions permettant de réaliser des projets pédagogiques qui sortent de ce cadre. Ils se heurteront inévitablement à la question des moyens. Aujourd'hui, pour emmener des élèves au bord d'une mare située à dix kilomètres d'un établissement, et leur montrer à quoi ressemble un triton, c'est tout juste s'il ne faut pas que trente parents passent devant le CCAS – centre communal d'action sociale – de la mairie...

**M. Jean-Charles Colas-Roy.** Vous allez trop loin !

**M. Hubert Wulfranc.** Je schématise à peine.

Ayons donc un tant soit peu d'humilité en examinant cet article et, je le répète, ne soyons pas trop bavards, faute de quoi les enseignants risquent de juger nos débats un peu risibles.

**M. le président.** La parole est à M. Martial Saddier.

**M. Martial Saddier.** Je soutiens ces amendements qui visent à utiliser, comme l'ont fait tous les gouvernements, la force d'entraînement de la puissance publique. À partir du moment où le Parlement encourage les universités, ou les régions, à travers les lycées, ou les départements, à travers les collèges, ou les communes, à travers les écoles élémentaires, à végétaliser le toit des établissements, il donne l'exemple et nous savons qu'ensuite, la collectivité au sens large – maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, particuliers et professionnels – emboîtera le pas. Par cette méthode, nous avons beaucoup

fait avancer la cause publique, au sens large. Je salue donc l'amendement de M. Sermier, et ceux de nos collègues. (M. Jean-Marie Sermier applaudit.)

(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 784, 1006, 1071, 1124 et 4528 ne sont pas adoptés.)

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> 5165 de M. Jean-Pierre Vigier est défendu.

(L'amendement n<sup>o</sup> 5165, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> 5761 de M. Pierre-Alain Raphan est défendu.

(L'amendement n<sup>o</sup> 5761, accepté par la commission et le Gouvernement, est adopté.) (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Alain Raphan, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 5917.

**M. Pierre-Alain Raphan.** Je le retire.

(L'amendement n<sup>o</sup> 5917 est retiré.)

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> 5658 de M. Jean-Noël Barrot est défendu.

(L'amendement n<sup>o</sup> 5658, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

**M. le président.** La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 144.

**M. Vincent Descoeur.** Par cet amendement dans le droit fil des interventions précédentes, nous souhaitons nous assurer que les enseignants disposeront d'un temps imparti pour sensibiliser leurs élèves au respect de l'environnement et au développement durable.

Nous n'examinons jamais de texte dans cet hémicycle sans penser que les enseignants sensibiliseront leurs élèves au sujet sur lequel il porte. Si nous parlons d'économie circulaire, nous imaginons aussitôt une modification des programmes. Si nous évoquons la laïcité, nous considérons que ce sera aux enseignants de s'y coller. Avant d'émettre de tels souhaits, assurons-nous qu'en concertation étroite avec le ministère, ceux-ci pourront, dans le cadre d'un programme et à travers des activités susceptibles d'intéresser les enfants, s'acquitter de leur mission.

Il s'agit non pas de remettre en cause le principe d'une sensibilisation au respect de l'environnement et du développement durable, mais de ne pas la décider à la légère, sans être certains que les enseignants auront les moyens de l'assurer.

**M. Jean-Marie Sermier.** Bravo !

**M. Hubert Wulfranc.** Je suis d'accord.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurora Bergé, rapporteure.** Les enseignants doivent évidemment disposer de moyens. Une formation leur sera délivrée ; des heures seront consacrées à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Vous souhaitez que le temps imparti à cet enseignement soit précisément prévu. Selon moi, il n'est pas opportun de l'inscrire dans le texte, car il faut laisser aux enseignants la liberté d'organiser leur temps, en fonction des élèves, des particularités territoriales que nous évoquons tout à l'heure et de leur souhait de dispenser cet enseignement à l'intérieur ou dans la nature, ou encore de visiter des exploitations agricoles. Tout un panel d'outils peut être déployé et la liberté pédagogique doit prévaloir.

En outre, cela ne relève pas du domaine de la loi ; un décret précisera le cadre, notamment l'organisation de la formation et la dotation horaire éventuelle. Par conséquent, je vous invite à retirer votre amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Monsieur Descoeur, je vous remercie de me donner l'occasion de mentionner ma belle ville d'Amiens, où tous les ans se tient le FOREDD, le forum des ressources pour l'éducation et le développement durable, grande session de formation annuelle qui réunit tous les encadrants intervenant dans l'éducation au développement durable. Elle ne se substitue pas aux formations qui ont lieu tout au long de l'année, mais c'est un beau rendez-vous.

Impartir un temps à l'éducation au développement durable reviendrait à introduire une certaine forme de rigidité dans les enseignements, ce que je ne souhaite pas. L'article 2 prévoit le contenu et les modalités de déploiement de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Il fixe un cadre et des objectifs à la communauté éducative, qui reste libre de déterminer la manière dont elle envisage de les atteindre. Il importe vraiment de conserver cette flexibilité. C'est pourquoi je suis défavorable à votre amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Vincent Descoeur.

**M. Vincent Descoeur.** Loin de moi l'idée d'introduire de la rigidité, mais je pose une question simple : est-ce que, pour mettre en œuvre ce que vous imaginez, le ministère de l'éducation nationale a été consulté et est en mesure d'affirmer que les enseignants se verront libérer le temps nécessaire pour conduire cette mission ?

**M. Jean-Marie Sermier.** Libérez les enseignants !

**M. Vincent Descoeur.** L'idée est bonne : de nombreux enseignants, pleins de bonne volonté, sont sûrement prêts à accomplir cette mission. Toutefois, si aucun cadre n'est fixé – je crois savoir de quoi je parle –, si jamais le programme ne prévoit pas qu'ils disposent d'une latitude pour exercer cette liberté pédagogique, c'est un vœu pieux. On charge leur barque, on se donne bonne conscience, mais ce n'est pas pour autant que la sensibilisation sera faite.

**M. Jean-Marie Sermier.** Bravo !

(L'amendement n<sup>o</sup> 144 n'est pas adopté.)

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> 7045 de Mme Perrine Goulet est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurora Bergé, rapporteure.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Hubert Wulfranc.

**M. Hubert Wulfranc.** Puisqu'il est question, dans cet amendement, de divers projets et initiatives, mais aussi du concours des collectivités territoriales, on peut regretter qu'à ce stade, dans un tel texte de loi, les classes vertes n'aient pas été explicitement mentionnées ni promues. En effet, elles constituent un support éducatif et pédagogique majeur et permettent une approche tout à fait transversale de l'environnement et du développement durable. Les enseignants et les élèves doivent disposer de moyens pour conduire de tels projets, quels qu'ils soient.

Vous le savez bien, l'enseignement hors les murs, notamment les classes vertes, permet la confrontation à des enjeux décisifs : non seulement la préservation de l'environnement, mais aussi la santé des enfants et le vivre ensemble, autant de valeurs que l'on retrouve dans le triptyque du développement durable, à savoir l'écologie, bien entendu, mais également l'économie et le social – je pense par exemple à la prise d'un repas collectif hors les murs, en dehors de la cellule familiale.

*(L'amendement n° 7045 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Sylvia Pinel, pour soutenir l'amendement n° 2211.

**Mme Sylvia Pinel.** Même si je ne me fais pas trop d'illusions sur le sort qui sera réservé à cet amendement, madame la ministre, je voudrais, après Amiens, vous emmener dans le Tarn-et-Garonne, département très arboricole.

Les élèves de CM2 de l'école Jules-Ferry de Valence-d'Agen, sélectionnés pour participer au Parlement des enfants, ont fait un gros travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Inspirés par leur environnement et par les productions locales, ils souhaitent nous sensibiliser à la question de la saisonnalité des produits frais et des produits locaux. Tel est aussi l'objet de cet amendement : prévoir une telle sensibilisation dans le cadre de l'éducation à l'alimentation.

J'ai bien entendu ce que vous avez dit, mais il conviendrait malgré tout de rappeler dans la loi, en notre qualité de législateurs, l'importance de l'alimentation et des circuits courts. Si nous voulons changer les habitudes alimentaires et de consommation, et promouvoir une agriculture plus vertueuse – je sais que c'est votre ambition madame la ministre –, cela commence par l'éducation, dès le plus jeune âge. C'est le sens de la réflexion menée aujourd'hui dans le cadre du Parlement des enfants, qui mérite d'être encouragée. Dans tous les territoires, de belles initiatives ont été prises. Avec cet amendement, je voulais porter leur voix, en particulier celle du Tarn-et-Garonne.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Je vous remercie pour vos propos relatifs aux enjeux de la saisonnalité et aux préoccupations des territoires. Je le redis : les questions d'alimentation sont vraiment liées aux enjeux de santé et aux enjeux sanitaires. Les enjeux de santé étaient déjà inscrits dans le code de l'éducation ; ce soir, nous y avons ajouté les enjeux sanitaires. Votre amendement étant satisfait, je vous invite à le retirer, mais je comprends que vous ayez souhaité insister sur ces questions qui sont essentielles pour nous et au cœur de l'éducation au développement durable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Je vous remercie, madame Pinel, de nous avoir emmenés dans le Tarn-et-Garonne. Je suis toujours très heureuse de constater que les territoires sont les lieux où l'on expérimente le développement durable, et je chéris ces moments où nous visitons la France à travers des exemples.

J'ai déjà répondu à Guillaume Garot sur cette question et je ne vais pas reprendre les mêmes arguments. Ces projets existent déjà – vous en parlez très bien – et nous devons continuer à les valoriser, notamment grâce au travail réalisé autour de l'alimentation dans les cantines – nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement au cours de l'examen du texte. Bien entendu, l'alimentation est un vecteur très important pour la prise de conscience et la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Je vous invite néanmoins à retirer votre amendement.

*(L'amendement n° 2211 est retiré.)*

**M. le président.** L'amendement n° 45 de Mme Delphine Batho est défendu.

*(L'amendement n° 45, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Sandrine Mörch, pour soutenir l'amendement n° 1126.

**Mme Sandrine Mörch.** Je souhaite évoquer l'engagement concret des jeunes. Depuis le début de la crise de la covid-19, la jeunesse est sous pression, fortement percutée dans sa vie quotidienne, extrêmement lucide sur ses difficultés, mais en même temps combative et prête à rebondir. Entraide, fraternité, solidarité, ces mots parfois galvaudés ont repris tout leur sens cette année, et les jeunes ont été propulsés en première ligne pour prêter main-forte.

Par ailleurs, plus de quatre jeunes sur cinq se déclarent sensibles à l'environnement et les deux tiers d'entre eux s'estiment capables de jouer un rôle pour le protéger. Notre jeunesse n'a jamais été aussi prête à s'engager en faveur de l'environnement. La République, les jeunes et nous-mêmes avons besoin de ce sursaut républicain. Si la crise sanitaire que nous vivons depuis plus d'un an a assoupli des hiérarchies et a obligé chacun à prendre des initiatives, il faudra offrir aux jeunes plus d'occasions concrètes de s'engager.

Le Président de la République vient d'annoncer la fermeture des écoles, des collèges et des lycées, et cela ne doit pas seulement représenter pour les jeunes une nouvelle assignation à résidence. Nous devons leur permettre, par une alliance de tous les acteurs – État, collectivités territoriales, tissu associatif –, de s'engager pour l'environnement. C'est pour eux une nécessité vitale, je dirais même philosophique. Il s'agit de lutter contre l'isolement social, de leur offrir une respiration mentale, mais aussi de leur permettre d'acquérir toutes les compétences qui sont essentielles pour construire la société française, quand bien même elles ne sont pas tout à fait académiques. D'ailleurs, Albert Einstein disait : « La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information. »

Tel est le sens du présent amendement. Les jeunes doivent se confronter aux réalités concrètes des atteintes à l'environnement, donner un horizon tangible à leur vie et ne pas laisser la plus importante lutte de ce siècle au seul stade de la connaissance livresque. Vous avez tous été sensibilisés par vos enfants pour aller participer à une collecte de déchets

plastiques sur la plage ou dans une rivière. C'est grâce à ces petites actions et à ces multiples projets engagés que nous mobiliserons nos jeunes en faveur de la cause environnementale, que nous les familiariserons avec l'éco-citoyenneté et que nous répondrons à la question essentielle de ce XXI<sup>e</sup> siècle : comment chaque individu participe concrètement au maintien de l'habitabilité du territoire dont nous dépendons, la planète Terre.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Ce que vous proposez est bien entendu important. Les collectivités territoriales, les maires déploient au quotidien des actions permettant aux élèves d'appréhender ces enjeux de manière très concrète, en prenant justement en compte les différences territoriales. C'était également l'objet de l'amendement de Mme Pinel. Je considère que votre amendement est satisfait et vous invite donc à le retirer. À défaut, j'émets un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Je vous remercie de ce plaidoyer pour la jeunesse, madame Mörch. C'est effectivement pour elle que nous sommes là. Elle nous regarde ; elle est exigeante et a raison de l'être. Pour elle, nous devons être ambitieux, et c'est pourquoi nous entendons, par cet article, remettre l'éducation au développement durable à sa juste place, en faire un objectif de l'éducation nationale.

Votre amendement est satisfait à plusieurs égards. Il y a désormais 250 000 éco-délégués en France. Ce dispositif, créé en 2019, monte en puissance, et les éco-délégués organisent eux-mêmes la transmission de connaissances. De nombreuses actions, parfois très belles, sont menées dans les territoires ; il faut les mettre en valeur. Je pense notamment aux aires marines éducatives, chères à Maina Sage. Il n'y en avait qu'une en Polynésie, mais elle a essaimé sur tout le territoire. De plus en plus de communes s'engagent dans ces aires marines éducatives, qui font intervenir d'autres acteurs, notamment des associations qui signent une convention avec le ministère de l'éducation nationale.

Ces projets existent et se développent. Les mentionner dans la loi n'apporterait pas grand-chose. En revanche, les mentionner dans l'hémicycle est une très bonne chose, et je vous remercie de l'avoir fait. Je vous invite à retirer votre amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Sandrine Mörch.

**Mme Sandrine Mörch.** J'insiste sur le fait que la crise est un moment opportun pour pousser à son paroxysme l'engagement des jeunes, qui n'ont qu'une envie, celle de conduire des projets, mais sont souvent un peu bridés par le monde adulte. Je retire l'amendement.

*(L'amendement n° 1126 est retiré.)*

**M. le président.** Les amendements n° 5924 et 2319 de Mme la rapporteure sont rédactionnels.

*(Les amendements n° 5924 et 2319, acceptés par le Gouvernement, successivement mis aux voix, sont adoptés.)*

**M. le président.** L'amendement n° 4336 de Mme Fiona Lazaard est défendu.

*(L'amendement n° 4336, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Les amendements n° 6659, 6660 et 6661 de Mme Mathilde Panot sont défendus.

*(Les amendements n° 6659, 6660 et 6661, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Loïc Prud'homme, pour soutenir l'amendement n° 6662.

**M. Loïc Prud'homme.** Par cet amendement, nous souhaitons intégrer à la formation des élèves un volet sur les éco-gestes individuels et leurs limites dans la lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. En effet, la réalisation de ces gestes ne représenterait que 20 % de ce que nous devons accomplir pour opérer la nécessaire diminution de notre empreinte carbone.

De plus, les éco-gestes sont associés à un discours de culpabilisation qui nous détourne des actions sérieuses à mener et qui, surtout, évite de pointer les vrais responsables des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone.

Enfin, le discours relatif aux éco-gestes apparaît bien pratique pour ne pas remettre en cause notre société bâtie sur l'utilisation sans cesse croissante de ressources fossiles, alors que celles-ci sont limitées.

Selon nous, il conviendrait plutôt d'enseigner comment réaliser une mutation profonde des équipements et des pratiques qui sont aujourd'hui au cœur de notre société et de son organisation. *(Mme Mathilde Panot applaudit.)*

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Vous souhaitez que, demain, nous dispensions une formation sur les éco-gestes afin de dire qu'ils ne sont pas suffisants. Je pense qu'il vaut mieux former nos enfants sur les enjeux que recouvre l'éducation au développement durable, et tant mieux s'ils s'emparent à cette occasion des éco-gestes, parce que ce sont aussi ces actions du quotidien qui feront la réussite de notre trajectoire carbone et de notre engagement commun pour atteindre nos différents objectifs. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Tout d'abord, vous demandez qu'il y ait une formation sur les éco-gestes individuels. Or celle-ci est déjà prévue et fait partie intégrante de l'éducation au développement durable. Les éco-gestes sont en effet spécifiquement évoqués dans les deux dernières circulaires publiées relatives à l'éducation au développement durable. Votre amendement est donc satisfait sur ce point.

S'agissant des limites des éco-gestes et du discours de culpabilisation qui leur serait attaché, je crois profondément que les questions de la protection de l'environnement et du développement durable concernent tout le monde. Bien sûr, les gestes individuels, quand bien même ils seraient appliqués par tous les citoyens, ne seront jamais suffisants et ne résoudront pas tous les problèmes. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes là aujourd'hui et que nous devons légiférer : les entreprises doivent bouger ; tout le monde doit bouger. Mais nous commettrions une erreur en ne parlant pas des éco-gestes ou en disant qu'ils sont culpabilisants ; cette vision est trop réductrice. Tout le monde doit prendre sa part dans ce combat et, au fond, apprendre les éco-gestes revient à apprendre le bon sens.

**M. le président.** La parole est à Mme Mathilde Panot.



**Mme Mathilde Panot.** Nos propos ont été largement caricaturés. Il est évident qu'il convient d'apprendre les éco-gestes à l'école. Mais nous devons aussi dire aux enfants que nous avons des choix stratégiques et démocratiques à faire pour définir l'agriculture que nous voulons ou encore ce que nous laissons faire aux entreprises. L'éducation au développement durable doit comprendre ces éléments.

Vous connaissez les chiffres aussi bien que moi : les gestes individuels ne représentent qu'un quart des changements que nous devons opérer pour être à la hauteur des enjeux écologiques et climatiques. Les trois quarts restants sont des changements systémiques, collectifs, dont nous devons décider démocratiquement.

Par ailleurs, vous pouvez constater que nous avons déposé toute une série d'amendements sur l'éducation au développement durable. Si nous l'avons fait, ce n'est pas pour ajouter des éléments les uns à la suite des autres, mais parce que près de 25 % d'entre eux ont été déclarés irrecevables. Si nous voulons avoir une petite chance de dire que les changements individuels ne sont pas suffisants, ou encore de parler de l'eau et des forêts, nous sommes contraints de procéder de la sorte ; c'est malheureusement la seule manière de faire passer à certains d'entre eux les fourches caudines de la recevabilité. À cet égard, je ne m'habituerai pas à ce qu'un quart des amendements soient jetés à la poubelle et ne puissent pas être discutés démocratiquement. *(M. Loïc Prud'Homme applaudit.)*

*(L'amendement n° 6662 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Les amendements n°s 6663, 6664 et 6665 de M. Loïc Prud'Homme ainsi que l'amendement n° 6667 de Mme Mathilde Panot sont défendus.

*(Les amendements n°s 6663, 6664, 6665 et 6667, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** L'amendement n° 2320 de Mme la rapporteure est un amendement de coordination.

*(L'amendement n° 2320, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** Sur l'article 2, je suis saisi par le groupe La République en marche d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je mets aux voix l'article 2, tel qu'il a été amendé.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	82
Nombre de suffrages exprimés .....	70
Majorité absolue .....	36
Pour l'adoption .....	70
contre .....	0

*(L'article 2, amendé, est adopté.) (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.)*

**M. Erwan Balanant.** Certains avaient pourtant proposé de supprimer l'article 2 !

## Après l'article 2

**M. le président.** Nous en venons aux amendements portant article additionnel après l'article 2.

L'amendement n° 3083 de M. Éric Pauget est défendu.

*(L'amendement n° 3083, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Jennifer De Temmerman, pour soutenir l'amendement n° 1812.

**Mme Jennifer De Temmerman.** Tout à l'heure, Florence Provendier nous a présenté un excellent amendement qui visait à ce que les élèves soient sensibilisés à la réalisation des dix-sept objectifs de développement durable. Pour ma part, je me contente ici de proposer l'affichage de ces objectifs dans les établissements scolaires.

J'ai bien conscience que certains d'entre eux le font déjà, mais il convient de les encourager à continuer. Lors de l'examen du projet de loi pour une école de la confiance, nous avons inscrit dans le texte l'obligation d'afficher l'emblème national de la République française dans toutes les salles de classe. En ce qui concerne les objectifs du développement durable, je propose un seul affichage par établissement. Cela ne mangerait pas de pain, mais ce serait un geste symbolique en vue de la réalisation de l'Agenda 2030.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Un tel affichage a déjà été prévu par voie réglementaire. Votre amendement étant satisfait, je demande son retrait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Cet affichage est effectivement prévu. Il a été convenu entre le ministère de l'éducation nationale et les éco-délégués élus au Conseil national de la vie lycéenne que le ministère favoriserait l'affichage des objectifs de développement durable dans tous les établissements. Votre demande, tout à fait légitime, étant satisfaite, je vous invite à retirer votre amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Jennifer De Temmerman.

**Mme Jennifer De Temmerman.** Je le maintiens, car ce qui a été fait par voie réglementaire entre deux portes peut être défait de la même manière, sans que le législateur ait son mot à dire.

*(L'amendement n° 1812 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Vous gardez la parole, Mme De Temmerman, pour soutenir l'amendement n° 1803.

**Mme Jennifer De Temmerman.** L'article 2 tend à inscrire l'éducation au développement durable dans le titre II du livre I<sup>er</sup> de la première partie du code de l'éducation. C'est une bonne chose, mais je propose de l'inscrire en outre dans le titre I<sup>er</sup>, afin de faire de cet enseignement une mission essentielle de l'éducation, ainsi qu'une composante de sa définition même.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Cela permettrait de valoriser l'engagement de l'éducation nationale dans ce domaine. Je suis donc favorable à cet amendement.

*(L'amendement n° 1803, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Bricout, pour soutenir l'amendement n° 3431.

**M. Jean-Louis Bricout.** Je vous invite à continuer de donner des avis favorables, madame la ministre.

Cet amendement vise à ajouter dans les principes généraux du code de l'éducation une mission de formation à la prise d'initiative et à la coconstruction de projets innovants en réponse aux grands enjeux de développement durable. Une telle mission aurait bien sûr vocation à encourager les jeunes à coopérer avec une variété d'acteurs pour trouver et réaliser des missions d'intérêt général, notamment en matière d'environnement.

L'amendement se fonde sur l'expérimentation que j'ai menée dans ma circonscription. Il s'agit non seulement d'inviter les élèves à se montrer sensibles au développement durable, mais aussi d'introduire une méthode de travail innovante basée sur la coconstruction, la conduite de projets, l'expression orale, l'écoute et le partage.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Vous proposez de mentionner dans la loi des éléments qui existent déjà. Dire que l'on doit favoriser l'esprit d'équipe et l'esprit d'initiative ne relève pas, selon moi, du domaine législatif. Il convient de le faire, et nos enseignants le font, mais je ne crois pas qu'il faille pour autant l'inscrire dans le code de l'éducation. Je demande donc le retrait de l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Barbara Pompili, ministre.** Par votre amendement, vous proposez d'ajouter dans les principes généraux du code de l'éducation une mission de formation à la prise d'initiative et à la coconstruction de projets innovants en réponse aux grands enjeux de développement durable. Or j'estime que cette disposition ne relève pas du tout du domaine législatif. La définition des modalités de travail avec les élèves relève d'une liberté de l'enseignant. Il peut s'agir de travaux individuels ou collaboratifs, ou des deux ; la démarche ne peut être unique, ni définie *a priori*. Nous devons laisser à l'enseignant le soin de déterminer la manière dont il va dispenser l'éducation au développement durable.

Je ne suis d'ailleurs pas favorable, je l'ai dit tout à l'heure, à ce qu'un temps spécifique soit réservé pour l'éducation au développement durable. Quand des élèves plantent un potager dans la cour de leur établissement, par exemple, ils utilisent des notions de mathématiques, écrivent, lisent, mobilisent tous leurs enseignements de base. L'éducation au développement durable est un enseignement transversal.

Je vous invite donc à retirer votre amendement, monsieur Bricout. À défaut, l'avis sera défavorable.

*(L'amendement n° 3431 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Jennifer De Temmerman, pour soutenir l'amendement n° 1804.

**Mme Jennifer De Temmerman.** Dans la continuité de l'amendement n° 1803 qui vient d'être adopté, celui-ci vise à inscrire l'éducation à l'environnement et au développement durable parmi les missions mêmes des établissements scolaires, à l'article L. 121-1 du code de l'éducation, lequel constitue une sorte de chapeau pour l'ensemble du titre II que j'ai mentionné précédemment. Ce serait cohérent et nous irions ainsi jusqu'au bout de la logique.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Aurore Bergé, rapporteure.** Votre demande me semble satisfaite par l'article 2 du projet de loi, qui prévoit que l'éducation au développement durable fasse également partie du parcours scolaire de nos enfants. Je demande donc le retrait de l'amendement. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

*(L'amendement n° 1804, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Jennifer De Temmerman, pour soutenir l'amendement n° 1807.

**Mme Jennifer De Temmerman.** Je poursuis obstinément dans la même logique et propose, par cet amendement, que l'éducation au développement durable fasse également partie de l'éducation à la citoyenneté, qui vise à former des citoyens responsables. J'estime important de spécifier qu'elle est une composante de tous les objectifs et missions du service public de l'enseignement.

*(L'amendement n° 1807, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**M. le président.** Prochaine séance, demain, à neuf heures :

Déclaration du Gouvernement relative à l'évolution de la situation sanitaire et aux mesures nécessaires pour y répondre, suivie d'un débat et d'un vote.

La séance est levée.

*(La séance est levée à minuit.)*

*Le Directeur*  
SERGE EZDRA